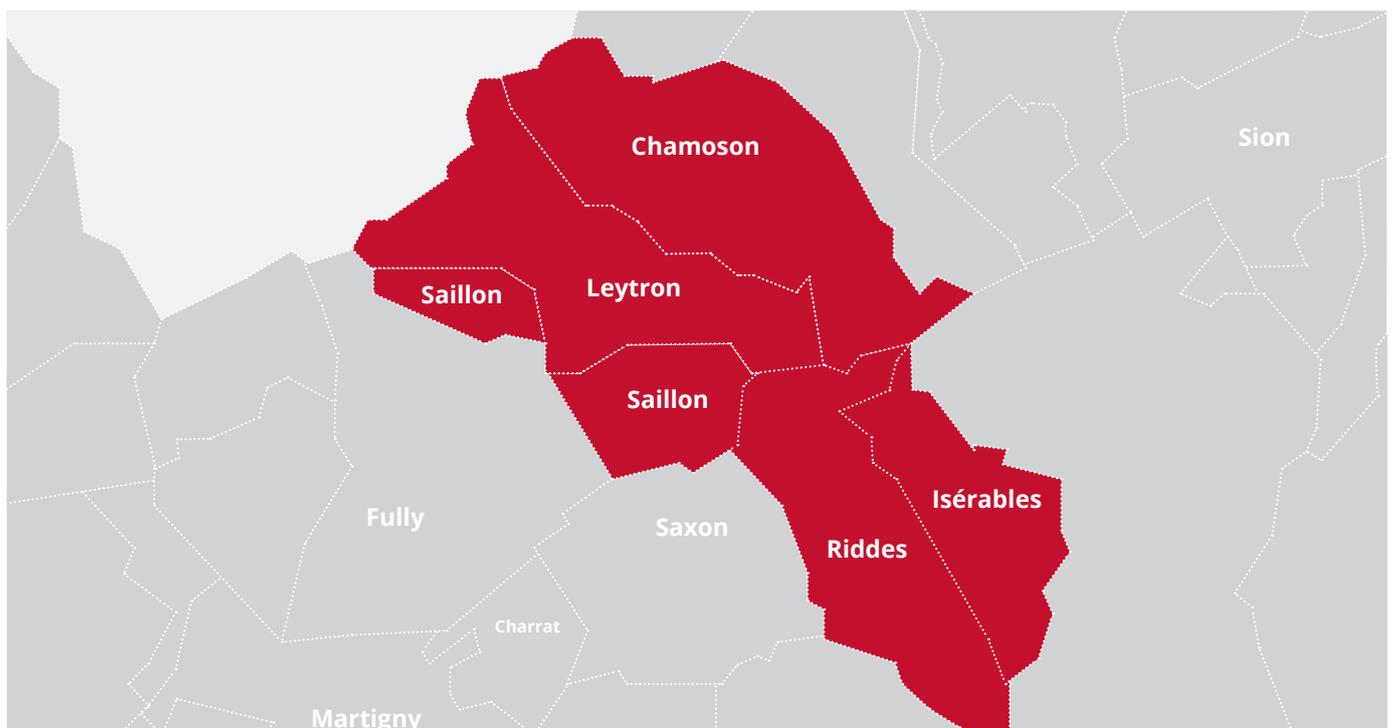

PROJET DE RAPPROCHEMENT / VALAIS CENTRAL
CHAMOSON - ISÉRABLES - LEYTRON - RIDDES - SAILLON



RAPPORT «ÉCLAIRAGE»

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
1. TERRITOIRE	5
2. POPULATION	7
3. OCCUPATION DU SOL ET LAT	8
4. CRÈCHES & ÉCOLES	12
5. MOBILITÉ	14
6. SERVICES AUTOFINANCÉS	16
7. SERVICES TECHNIQUES	19
8. ÉNERGIE	20
9. DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
10. POLICE & POMPIERS	25
11. TOURISME	26
12. JEUNESSE & SPORT	28
13. EMS	29
14. FINANCES ET TAXES	30
15. FISCALITÉ	39
16. RESSOURCES HUMAINES (RH)	43
17. BOURGEOISIE & TRIAGE FORESTIER	48
18. FUSION & COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES	49
19. CONCLUSION	51



PRÉAMBULE: PRÈS DE 2 ANS DE PROCESSUS CONSULTATIF

Ce rapport Eclairage clôt une démarche qui a duré 19 mois (mars 2019 - septembre 2020), durant laquelle les communes de Chamoson, Isérables, Leytron, Riddes et Saillon ont consulté leur population et les collaborateurs de leur administration afin de recueillir leur sentiment vis-à-vis d'un projet de rapprochement.

Ce processus a intégré:

- **en mars 2019 / des soirées citoyennes** (1 par commune), avec ateliers participatifs pour faire émerger les craintes et espoirs; la participation par soirée a été de 77 à 107 personnes, selon les communes;
- **en avril-mai 2019 / des ateliers participatifs** pour les collaborateurs des administrations (1 atelier par administration) en complément du résultat des soirées citoyennes;
- **à l'été 2019 / un sondage de l'ensemble des habitants** (1 sondage par commune), sollicités par un questionnaire adressé en tous ménages, qui fut disponible également en ligne;
- **en décembre 2019** / la présentation du résultat de ce processus consultatif aux populations lors des assemblées primaires (1 par commune);
- **en 2019 et 2020** / de nombreuses **séances de travail avec les 5 présidents** afin de dresser des bilans intermédiaires et en tirer des enseignements.

Durant ce processus, les populations et collaborateurs n'ont jamais été informés sur le profil (financier, territorial, démographique, structurel, etc.) des autres communes. Il s'agissait en priorité de détecter les éventuels blocages de fond vis-à-vis d'une démarche de rapprochement, vis-à-vis de tel ou tel partenaire, ainsi que les éventuelles craintes et les espoirs placés dans cette démarche.

Au terme du processus, il ressort:

- qu'**aucun blocage** de fond n'a été détecté;
- que la population souhaite dans sa majorité **que les élus poursuivent leur travail de réflexion en vue d'une fusion**; une position motivée principalement par trois éléments: les opportunités que cela offre (tourisme, transports, etc.), les potentielles économies d'échelle et la spécialisation des services;
- que les principales **craintes** évoquées sont liées à la perte de la proximité avec les administrations, à la santé financière des partenaires et à l'éventuelle perte des collaborations intercommunales, voire d'identité.

Ce rapport Eclairage est rédigé afin de franchir une étape supplémentaire, à savoir:

- Dresser un **portrait ciblé des partenaires** (atouts, faiblesses, finances, RH, etc.)
- Identifier les **enjeux majeurs des prochaines années**, dans le contexte d'une vision à 4 ou 10 ans
- Projeter le **contour de la grande commune** qui pourrait naître d'un tel rapprochement, les **défis** qui y seraient liés et les **avantages** offerts
- Rappeler les **modalités d'une fusion**

A noter que ce document a été réalisé sur la base d'entretiens individuels avec les cinq présidents de communes, ainsi que de contacts et de récoltes d'informations auprès des secrétaires et caissiers municipaux notamment.

BON À SAVOIR

A elles cinq, ces communes représentent:

- **2,2%** du territoire cantonal
- **4%** de la population valaisanne





1. TERRITOIRE: HOMOGENÉITÉ MALGRÉ LES DISTRICTS

CHAMOSON

Chamoson est une **commune-pont**, désignée ainsi car faisant le relais entre la région urbaine relativement dense de Sion et alentours (bâti ininterrompu) et le territoire plus viticole, rural et morcelé (villages et hameaux disséminés) qui s'étire de Leytron à Martigny. L'administration est d'ailleurs en lien avec les deux agglomérations: elle intègre celle du Coude du Rhône et assure la coordination avec celle du Valais central, en participant à différents points fixes.

Du Rhône au Grand-Muveran, la commune occupe un territoire de 32,5 km² sur lequel vivent ses 3897 habitants. Bâti au sommet du plus grand cône d'alluvions de Suisse, le village de Chamoson est la localité principale de la commune, dont font également partie les villages de St-Pierre-de-Clages, avec sa célèbre église romane

millénaire, et les hameaux de Némiaz, les Vérines et le Châtelard.

Sur les hauts, proches de la limite avec Ovronnaz, se trouvent les Mayens de Chamoson.

Notons qu'avec 427 hectares de vignes, Chamoson est la plus grande commune viticole du canton.

Contrairement aux quatre autres communes, Chamoson fait aujourd'hui partie du district de Conthey, avec Ardon, Vétroz, Conthey et Nendaz.

Toutefois, le processus consultatif a fait ressortir le fait que les **Chamosards souhaitant se rapprocher des communes de cette étude** sont presque trois fois plus nombreux que ceux désirant rejoindre les communes du district de Conthey (**60,5%** contre 22,3%).

ISÉRABLES

Village suspendu à 1116 mètres d'altitude au-dessus des Gorges de la Faraz, accroché à la pente, Isérables a longtemps été accessible uniquement par un chemin muletier, avant d'être rattaché à la plaine par un téléphérique en 1942.

Isérables, qui tire son nom de l'érable, essence abondante dans la région et dont la feuille orne l'écusson communal, fut il y a très longtemps rattaché à Leytron, puis à Riddes, avant de voler de ses propres ailes, et ce, depuis 1801. En 1969, la commune comptait 1200 âmes. Jusqu'en 1945, il y avait d'ailleurs davantage d'habitants à Isérables qu'à Riddes. Aujourd'hui, elle en compte 832.

Plus petite des cinq communes concernées, Isérables est sans doute **celle pour laquelle une fusion est la plus «nécessaire»**. Paradoxalement, c'est ici que le résultat du sondage auprès de la population fut le plus mitigé (en 2019, sur 138 réponses enregistrées, 49% disaient n'être pas favorables à une poursuite de la réflexion en direction d'une fusion, 42% au contraire l'étaient, et 9% étaient indécis). Satisfaction vis-à-vis des collaborations intercommunales existantes? Sentiment

identitaire plus fort? Difficulté à choisir entre Riddes et Nendaz? Pour le président Régis Monnet, «tout nous pousse vers la plaine et les quatre autres communes de cette étude: nous sommes dans le même district, nous leur fournissons notre eau, nous sommes liés à elles par le téléphérique, le cycle d'orientation est à Leytron, les jeunes sortent à Riddes, le football se partage aussi avec eux, plusieurs familles riddanes sont originaires d'Isérables. Seul le Triage forestier nous lie à Nendaz, et parfois l'amour, car les couples se forment des deux côtés!» Pour le président, le résultat du questionnaire adressé avant l'été 2019 s'expliquerait par le fait que le projet s'étend par-delà le Rhône, jusqu'en rive droite, pas ou peu connue des habitants.

«Malgré cela, la fusion avec Riddes est une suite naturelle et souhaitable, et ce, même si les deux communes étaient seules à se rapprocher.» Pour Jean-Michel Gaillard, président de Riddes, **une fusion à deux reviendrait à une forme d'absorption**, alors qu'une fusion plus large aurait le mérite de rééquilibrer l'équation.

LEYTRON

Située à mi-chemin entre Sion et Martigny, la commune de Leytron s'étend sur près de 27 km² et compte 3205 habitants, répartis **du village de Leytron, en plaine, jusqu'à la station d'Ovronnaz** (6000 habitants en haute saison), en passant par les hameaux de Produit, Montagnon, Les Places et Dugny. Sous la dénomination «Ovronnaz la naturelle», la station propose notamment des bains thermaux ainsi qu'une station de ski (ski alpin et ski de fond).

Leytron dispose d'un important vignoble ensoleillé, qui lui vaut le surnom de «Village de l'humagne» et qui

donne lieu tous les deux ans à l'automne à la Fête de l'Humagne. C'est également à Leytron que se trouve le fameux domaine du Grand-Brûlé, propriété du canton du Valais, ainsi que la station fédérale expérimentale de Changins.

En 2002, Leytron avait été marqué par un glissement de terrain. Suite à des pluies abondantes, les hameaux de Montagnon et Produit s'étaient en quelque sorte «déplacés», endommageant, parfois sans réparation possible, près de 130 biens immobiliers.



RIDDES

La commune de Riddes, avec ses 3133 habitants, est située dans le district de Martigny. D'une superficie de 23,91 km², elle s'étire de la plaine du Rhône (le fleuve marque sa limite aval) au lac des Vaux, en altitude. Le village principal, Riddes, est installé sur un cône d'alluvions.

A noter que le mot «Riddes» vient du celte «ridda», qui signifie «le gué», car c'était bien là qu'il s'agissait de franchir le Rhône, et les armoiries communales arborent d'ailleurs un pont. Un emplacement stratégique qui, on le verra, marque aujourd'hui encore l'actualité communale.

A l'est et à l'ouest, le territoire est délimité par les aménagements hydroélectriques de Cleuson-Dixence et de Mauvoisin.

La commune se compose d'un village principal, en plaine, Riddes, ainsi que d'une station d'altitude, **La Tzoumaz**, et d'un hameau, Auddes.

En plaine, Riddes est arboricole, avec de nombreux vergers, tout en offrant une **généreuse zone commerciale** et artisanale aux entreprises souhaitant s'y installer.

SAILLON

Chargée d'histoire et de culture, la commune de Saillon s'est construite autour de son **bourg médiéval**, dominé depuis le XII^e siècle par la célèbre tour Bayart.

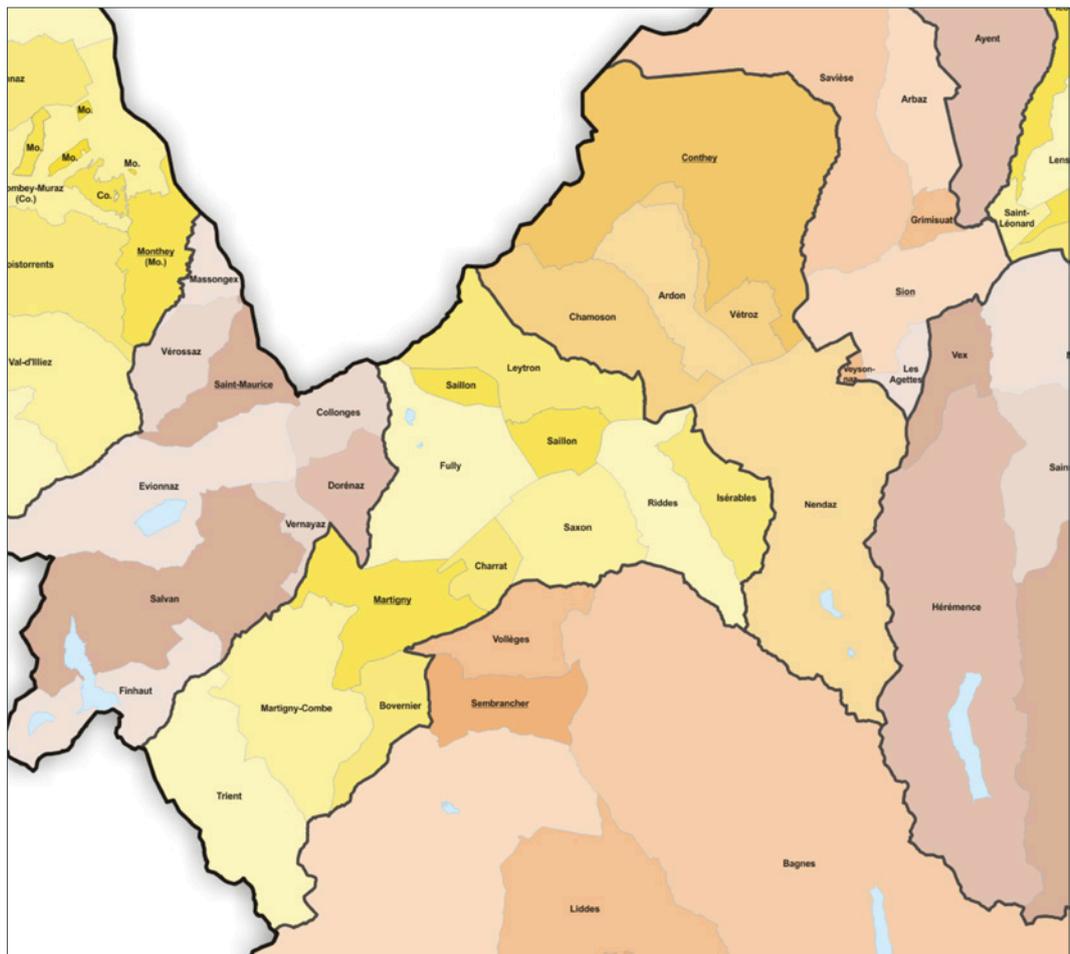
Aujourd'hui, la commune s'étend sur 13,74 km² et compte 2620 habitants.

Depuis l'époque romaine, les eaux thermales sont réputées dans toute l'Europe pour leurs vertus, ce qui a

fait des Bains de Saillon un centre thermal de premier plan.

En 2013, Saillon a été sacré «**plus beau village de Suisse romande**» par les lecteurs de *L'illustré* et les auditeurs/téléspectateurs de la RTS.

Saillon, c'est aussi Farinet, célèbre faux-monnayeur, une carrière de marbre, la Fête de l'Asperge et les Fêtes médiévales tous les quatre ans.



Si les cinq communes du centre forment un ensemble homogène, Chamoson intègre aujourd'hui le district de Conthey, et Isérables partage la gestion de ses forêts avec Nendaz.

2. POPULATION: UNE CROISSANCE PRESQUE UNIFORME



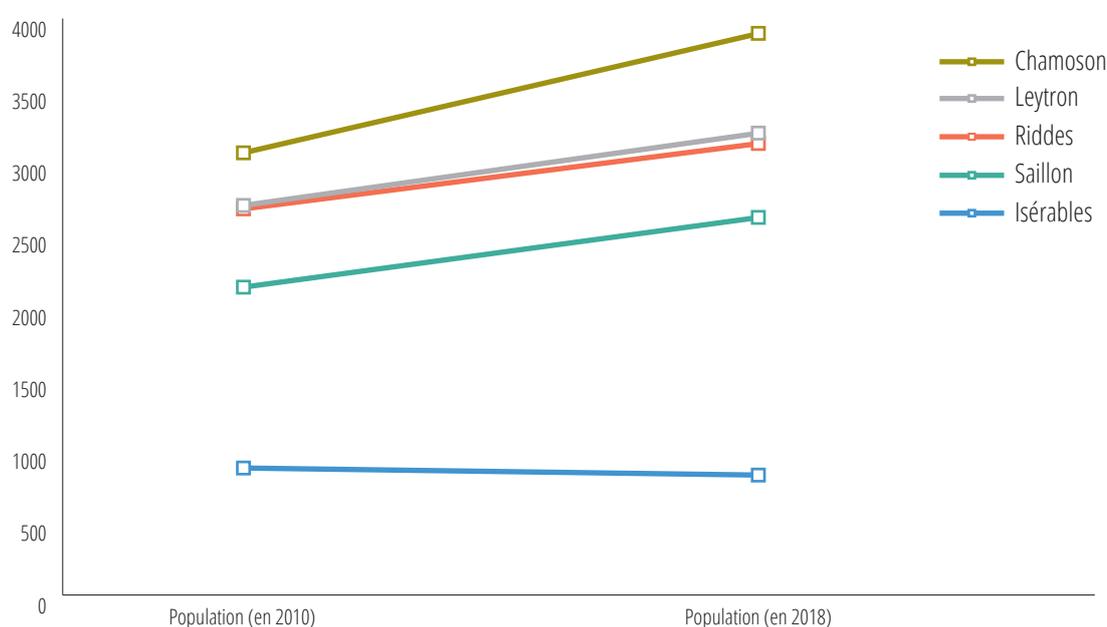
NOMBRE D'HABITANTS ET ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

	Chamoson	Isérables	Leytron	Riddes	Saillon	Total
Population en 2010	3 068	881	2 703	2 679	2 136	11 467
Population en 2018	3 897	832	3 205	3 133	2 620	13 687
Evolution 2010-2018	+27,0%	-5,6%	+18,6%	+16,9%	+22,7%	+19,4%
Population étrangère ⁽¹⁾	19,8%	4,7%	17,5%	30,1%	19,0%	22,7%

Source: OFSP, Office fédéral de la statistique, chiffres 2018 / <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes/portraits-communes.html>

(1) La moyenne valaisanne de population étrangère était en 2019 de 22,7%. Dans ces cinq communes, entre 85 et 100% de la population étrangère est originaire de l'Union européenne.

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE, 2010 - 2018



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Toutes les communes, à l'exception d'Isérables, **enregistrent une progression de leur population résidente** (entre 17 et 27%), ce qui démontre qu'elles jouissent toutes d'un bel attrait. **Isérables souffre** quant à elle de sa **situation géographique un brin isolée**. La chute démographique constitue un élément problématique pour les autorités communales. Comme l'exprime le président Régis Monnet avec une équation à la logique implacable: «Sans habitants, pas d'impôts, et sans argent, pas de projets.»

A noter que la proportion d'étrangers est elle aussi relativement similaire d'une commune à l'autre, mis à part Riddes, qui enregistre un taux supérieur à la moyenne cantonale, en raison de la forte proportion d'entreprises agricoles, de construction, et de tourisme. Près de 92% de cette population est originaire de pays de l'Union européenne.



3. LAT: EN ROUTE VERS LA CONFORMITÉ

La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), révisée en 2014, et son application cantonale imposent aux communes de revoir leur surface à bâtir afin qu'elle corresponde à des besoins réellement identifiés à moyen et long terme. Pour un certain nombre de municipalités, cela implique une réduction de leur zone à bâtir. Toutes doivent faire homologuer leur nouveau Plan d'affectation des zones (PAZ) d'ici 2026.

ZONES À BÂTIR / ADÉQUATION LAT

	Type de commune	Projection démographique (à 15 ans) %	Zone d'habitat non construite ha	Besoins pour 15 ans ha	Surplus ou déficit ha
Chamoson	Multifonctionnel	120	51,10	20,90	+50,60
Isérables	Coteaux et vallées	100	5,30	0,00	+5,30
Leytron	Multifonctionnel	134	19,20	34,40	-0,80
Riddes	Multifonctionnel	134	90,00	30,60	+89,40
Saillon	Multifonctionnel	134	7,80	25,20	-17,20

Dans le tableau ci-dessus, on constate que les communes de Riddes et de Chamoson présentent d'importants surplus de zones à bâtir dévolues à l'habitat pour les 15 prochaines années. Ces deux communes ont d'ores et déjà pris des mesures de redimensionnement. En cas de projet de fusion, il n'est en effet pas possible, tant légalement que politiquement, que le «manque» de réserve de la commune de Saillon serve à compenser les excédents de Riddes et de Chamoson. Ce processus de dézonage devrait être terminé avant une possible fusion.

CHAMOSON

La commune de Chamoson doit **dézoner quelque 50 hectares, essentiellement sur les hauts de son territoire**. Le nouveau plan d'affectation des zones (PAZ) sera mis à l'enquête publique à l'automne 2021. Le dossier est actuellement en mains du Canton. La zone industrielle des Combes est essentiellement en mains privées. En revanche, la zone des Boutesses – d'environ 7 hectares, dont 4 en mains communales – a été reconnue par le Canton, dans son Plan directeur cantonal, comme «site stratégique présentant un grand potentiel de développement».

Une **nouvelle carte des dangers** a été établie en 2020, Chamoson ayant en effet vécu deux laves torrentielles importantes, en 2018 et 2019. Depuis 2011, plus de 17 millions de travaux ont été entrepris le long des cours d'eau afin de sécuriser le territoire. Les travaux urgents ont été subventionnés à hauteur de 85% (Canton et Confédération). La Municipalité a demandé de relever ce pourcentage à 95%. Le Conseil d'Etat a validé la demande sur le principe. Le Grand Conseil se prononcera lors d'une session d'automne 2020.

ISÉRABLES

Isérables devrait **dézoner quelque 5,3 hectares**, principalement par un nettoyage des franges du village, et mener une réflexion sur la zone à bâtir des Crétaux. La **densification** à Isérables n'est **pas** chose **aisée**. Le cœur de village est très construit et les rénovations sont rendues difficiles par le fait que village est inscrit à l'inventaire ISOS⁽¹⁾, ce qui implique de nombreuses contraintes pour les propriétaires (interdiction d'agrandir des fenêtres, d'isoler en périphérie, etc.). La Municipalité a dressé un inventaire des bâtiments qui méritent d'être protégés. Celui-ci devra être mis à l'enquête, puis homologué.

Aujourd'hui, 20% des bâtiments sont inhabités, selon le président Régis Monnet, qui regrette que la protection du patrimoine bâti se fasse au détriment de la problématique de l'attrait du village. Quant à l'installation d'entreprises, il en existe certaines à Isérables, dont Mecatis (ingénierie & machines-outils) et DSMI electronics SA, qui se trouvent à l'arrivée du téléphérique, et qui apprécient cet emplacement offrant une vue imprenable sur la plaine. Pour le reste, la petite zone des Planards accueille différentes entreprises (génie civil, maçonnerie, etc.).

(1) ISOS: Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse



LEYTRON

Leytron ne dispose pas de réelle et intéressante zone artisanale, et donc attire peu d'entreprises, au contraire de sa voisine Riddes. Une fusion serait donc intéressante à ce niveau.

La commune a effectué un remembrement parcellaire d'importance il y a plusieurs années.

Dans le cadre de la révision de la LAT, **aucun dézonage** n'est aujourd'hui **nécessaire**.

Concernant Ovronnaz, la zone à bâtir de la station occupe 90 hectares, dont 80 sont déjà construits.

Les mesures de la 3^e correction du Rhône (R3) ne prévoient pas de toucher de manière importante le territoire de la commune.

RIDDES

La commune de Riddes est composée à 10,3% de surfaces d'habitat et d'infrastructure, 31,5% de surfaces agricoles, 37,8% de forêts et 20,4% de surfaces improductives.

Elle peut ainsi se targuer d'avoir pu attirer dans le secteur «des Morands», une zone mixte artisanale et commerciale, à l'est du village, l'enseigne **Hornbach**, spécialisée dans le jardinage et le bâtiment. Celle-ci y a installé un centre commercial de 30'000 m². Elle sera rejointe prochainement par **Ikea**, qui a acquis une parcelle voisine de 49'000 m², en face du centre de formation du FC Sion.

Afin de se mettre en conformité avec la révision de la LAT, la Commune de Riddes a entamé le processus de **dézonage d'environ 90 hectares**, situés sur les hauts, à **La Tzoumaz et à Auddes**. Le futur plan de zone (PAZ), qui définit le périmètre d'urbanisation, a été publié en janvier 2020. La mise à l'enquête publique du nouveau PAZ devrait intervenir dans le courant de l'automne 2021. Après traitement des oppositions, il devrait être homologué en 2023. Cela n'aura aucun impact sur la zone qui accueille Hornbach et bientôt Ikea. La commune verra une partie de ses terres agricoles absorbées par la 3^e correction du Rhône.

SAILLON

Avec un prix du terrain plus élevé à Saillon que dans les autres communes concernées par la démarche et surtout un **manco de près de 17 ha de zone à bâtir**, l'aménagement du territoire à Saillon représente un **enjeu important**.

En termes de densification, une zone de 7,8 ha s'étendant du parking des Bains au pied du bourg présente un potentiel intéressant. Cette zone pourrait bénéficier d'un changement d'affectation lors de la prochaine révision du

plan d'affectation des zones, à effectuer conformément à la LAT.

Dans le cadre de la 3^e correction du Rhône, quelques terrains agricoles seront absorbés par l'élargissement du fleuve, mais des solutions consistant en des compensations de surfaces sont en cours. La commune ne compte par ailleurs pas de constructions privées menacées en bordure du Rhône.

UTILISATION DU TERRITOIRE

(ha)	Surfaces boisées	Surfaces agricoles	Surfaces d'habitat et d'infrastructure	Surfaces improductives	Total	
Chamoson	1011	802	229	1198	3'240	28,9%
Isérables	799	306	53	370	1'528	13,6%
Leytron	809	727	168	988	2'692	24,0%
Riddes	903	753	247	488	2'391	21,3%
Saillon	281	517	112	458	1'368	12,2%
Total	3'803	3'105	809	3'502	11'219	100,0%
	33,9%	27,7%	7,2%	31,2%		



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: LE PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DU COUDE DU RHÔNE COMME OUTIL DE COORDINATION

A noter que toutes les communes intègrent le PDi Coude du Rhône, Plan directeur intercommunal qui réunit 19 communes. Cet outil, décrit dans la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT), est obligatoire lorsqu'un aménagement territorial est susceptible d'engendrer des incidences importantes sur le territoire de plusieurs communes. Le document doit par ailleurs traiter au minimum de **l'urbanisation**, de la **mobilité** et de **l'environnement/paysage**. La démarche est donc mise en place par et pour les communes, dans une logique de **développement durable** et de **cohérence territoriale**.

L'Antenne Région Valais romand joue le rôle de chef de projet dans l'élaboration du PDi Coude du Rhône, assurant la coordination des groupes de travail et des mandataires Citec Ingénieurs-conseils et Nomad architectes Sàrl.

Le plan directeur cantonal (PDC) a pour sa part été adopté par le Grand Conseil en mars 2018 et approuvé par le Conseil fédéral lors de sa séance du 1^{er} mai 2019. Ce document planifie le dézonage de 1080 hectares sur l'ensemble du canton, soit un peu plus de 6% de la surface totale à bâtir valaisanne.

Les communes valaisannes ont dès lors deux ans pour définir leur périmètre d'urbanisation et ses différentes zones (répondant aux besoins prévisibles à 15 ans / ne répondant à aucun besoin à 15 ans et gelées préventivement / ne répondant à aucun besoin à long terme et dézonées). Elles auront **ensuite cinq ans pour adapter leur Plan d'affectation des zones (PAZ) et leur règlement sur les constructions (RCCZ)**.

PLAN DIRECTEUR CANTONAL - FICHE DE COORDINATION C1: DIMENSIONNEMENT DES ZONES À BÂTIR DÉVOLUES À L'HABITAT

C.1 Dimensionnement des zones à bâtir dévolues à l'habitat

Décision du Conseil d'Etat : **14.06.2017**

Adoption par le Grand Conseil : **08.03.2018**

Approbation par la Confédération : **01.05.2019**

Interaction avec fiches : **A.2, A.8, A.9, A.16, B.2, C.2, C.4, C.5**

Stratégie de développement territorial

- 1.2 : Conserver des surfaces non urbanisées dans la plaine du Rhône
- 1.4 : Préserver les paysages naturels et culturels
- 3.1 : Maintenir les fonctions et les populations résidentes dans les villages et les communes
- 3.2 : Renforcer les pôles de développement économique et d'innovation dans les espaces urbains
- 3.4 : Agir contre l'étalement urbain, veiller à une utilisation mesurée du sol et développer l'urbanisation vers l'intérieur
- 3.5 : Viser des densités élevées de construction dans les lieux appropriés et valoriser en même temps les espaces publics
- 3.6 : Délimiter l'urbanisation afin de préserver des espaces pour l'agriculture et la nature
- 3.7 : Coordonner l'urbanisation et les transports

Coordination

Principes

1. Dimensionner les zones à bâtir dévolues à l'habitat pour satisfaire les besoins à 15 ans et maîtriser le développement du PU dans le temps.
2. Densifier de manière appropriée les zones à bâtir dévolues à l'habitat, en particulier dans les centres des villes et des villages ainsi qu'à proximité des nœuds de communication et de transports publics.
3. Limiter les zones à bâtir dévolues à l'habitat, en particulier dans la plaine du Rhône, afin de conserver des entités agricoles de taille suffisante et de bonne qualité, ainsi que des surfaces dédiées à la protection de la nature et du paysage.
4. Mettre en œuvre des mesures concernant les zones à bâtir dévolues à l'habitat surdimensionnées afin d'éviter le mitage du territoire.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION



Plus du tiers du territoire de la grande commune projetée est occupée par des forêts. Chamoson et Leytron présentent d'importantes surfaces dites «improductives», occupées essentiellement par leurs sommets et leurs cours d'eau.

Troisième par la taille après Chamoson et Leytron, Riddes offre en revanche la surface d'habitat et d'infrastructure (à bâtir) la plus importante.

Sur les cinq communes, deux (Leytron et Saillon) sont actuellement quantitativement en accord avec la LAT.

Isérables, Riddes et Chamoson doivent quant à elles passer par une étape de dézonage. Celle-ci est en cours.

Une fusion, du point de vue de l'aménagement du territoire, permettrait de considérer une nouvelle entité institutionnelle avec une population et des emplois comptabilisés globalement, et donc un nouveau calcul de dimensionnement de la zone à bâtir, ce qui ne constitue ni un avantage, ni un désavantage pour les deux communes dont les zones à construire ne sont pas surdimensionnées (Leytron et Saillon).

Quant aux communes dont les zones à construire sont surdimensionnées (Isérables, Riddes et Chamoson), elles sont en train d'adapter leurs plans de zone.

L'aménagement du territoire ne sera donc pas pour elles un frein à un regroupement.

Selon Anne-Françoise Dubuis, responsable de l'aménagement du territoire auprès du Bureau BISA (entretien du 19 septembre 2017): **«Un nouveau territoire communal après fusion permettra de revoir plus globalement les enjeux territoriaux en tenant compte des atouts de chacune des anciennes communes et en permettant de redistribuer les compétences de chacune.»**

En effet, des décisions pourront être prises en fonction des spécificités des villages. Par exemple, dans le cadre d'extension de zones à bâtir, les zones les plus ensoleillées pourraient être dévolues à l'habitat, tandis que celles moins attractives seraient dédiées à l'artisanat et au commerce.

Selon toute vraisemblance, l'arrivée d'Ikea dans le secteur devrait permettre le développement de la zone commerciale et la création d'emplois dans la région.



4. ÉCOLES: UN CYCLE D'ORIENTATION FÉDÉRATEUR

CHAMOSON

Les élèves du cycle d'orientation (9H à 11H) se rendent à Leytron avec le car postal. Chamoson dispose en revanche de classes pour le primaire, soit de 1H à 8H. Un **nouveau complexe scolaire** a été récemment construit, pour **17 millions de francs** (14 pour l'école, 3 pour l'UAPE). Il accueillera tous les enfants de 1H à 8H de la commune et permettra d'augmenter les capacités d'accueil en matière de crèche (34), de nurserie (10) et d'UAPE (84).

La construction a été pensée pour pouvoir accueillir ultérieurement un étage supplémentaire, soit 8 classes, et ainsi répondre aux besoins futurs d'une commune en croissance démographique.



ISÉRABLES

Le degré primaire de scolarité est proposé à Isérables (1H à 8H). Au village, **3 classes sont** actuellement **en place** et quelques enfants viennent de La Tzoumaz pour permettre d'atteindre les effectifs nécessaires au maintien de ces classes.

Une UAPE sera prochainement installée au 1^{er} étage de la **Maison des générations**, un ancien hôtel-restaurant racheté par la Municipalité, en cours de rénovation, pour en faire un lieu d'accueil mixte et intergénérationnel. Il entrera en fonction en 2021-2022.

Pour l'heure, les enfants mangent chez des parents.

Un cercle de parents d'accueil est également en place.

Le bâtiment accueillera également un foyer pour personnes âgées, un centre de consultation pour adolescents et un lieu de consultation médicale mis à disposition des médecins qui montent, aujourd'hui le vendredi, pour consulter sur place.



Le CO de Leytron accueille les élèves des cinq communes.



LEYTRON

Le cycle d'orientation de Leytron accueille environ 350 élèves des communes de Riddes, Leytron, Isérables, Saillon, Chamoson.

Il joue un rôle prépondérant dans le processus de rapprochement entre les 5 entités en créant du lien au sein des générations actuelles, les jeunes comme leurs parents.

La situation du CO de Leytron offre pour les communes

environnantes les avantages de la proximité, des transports facilités, une ambiance familiale de village, le tout dans un esprit de mutualisation des coûts.

Les élèves de **1H à 8H de Leytron**, de ses hameaux (Produit, Montagnon, Les Places, Dugny) et d'Ovronnaz sont également scolarisés à Leytron.

Une **UAPE et crèche-garderie** est à disposition des familles depuis 2006. Un **projet d'agrandissement** est en cours.

RIDDES

La Commune de Riddes a investi 10,7 millions de francs dans la construction d'un **nouveau complexe scolaire**, inauguré à l'automne 2016, ainsi que dans la rénovation de l'ancien bâtiment. Ce dernier, situé autour de la même cour, a quant à lui été rénové en 2016-2017 (enveloppe thermique, toiture, agrandissement des salles de classe et aménagement d'unités d'accueil pour la petite enfance, UAPE). Le complexe accueille 12 classes, de la 1H à la 8H. Les élèves du cycle d'orientation (9H à 11H) se rendent à Leytron avec le car postal.

La population de Riddes a la chance de disposer de **généreuses structures d'accueil de la petite enfance**, rassemblées sous l'identité «Espace de vie enfantine La Toupie».

L'UAPE, installée dans l'ancien bâtiment rénové, peut accueillir 36 enfants (accueil extra-scolaire et repas de midi). La crèche, dans un bâtiment rénové situé à deux pâtés de maison, dispose d'une capacité de 16 places (18 mois à 1H) et la nurserie, dans le même immeuble, offre 10 places (de la naissance à 18 mois).

SAILLON

Conséquence de l'essor démographique de la commune, **l'école et l'UAPE doivent être agrandies**. Saillon prévoit à ce sujet 5,1 millions de francs de travaux en 2021.

Une nouvelle salle multifonctions, d'une capacité de

300 places, fait partie du projet d'agrandissement. Le concours pour l'UAPE-crèche-nurserie a été lancé début 2020. Au total, ce sont près de 8 millions de francs qui seront investis dans ces infrastructures.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Aujourd'hui, les cinq communes partagent déjà **un seul établissement d'enseignement secondaire**: tous les élèves de 9H à 11H se rendent au cycle d'orientation de Leytron en car postal (+ téléphérique pour ceux d'Isérables). Le CO accueille ainsi environ 350 élèves, encadrés par une quarantaine de professeurs, sous la direction de M. Philippe Terretaz. Le bâtiment sera d'ailleurs **prochainement agrandi**, la croissance démographique en plaine étant assez forte, et le Valais étant le canton suisse qui enregistre la plus forte progression de population. Les travaux ont débuté à l'été 2020.

Pour ce qui est des classes primaires (1H à 8H), chaque commune dispose aujourd'hui des structures nécessaires. Elles ont d'ailleurs presque toutes, au cours des dix dernières, renforcé leur offre. Il y a cependant fort à parier que de nouveaux besoins émergeront d'ici 10 ou 15 ans. **Une fusion permettrait alors une réflexion globale et une rationalisation des investissements d'infrastructure.** En effet, le manque de places dont pourrait souffrir l'une ou l'autre commune pourrait aisément être compensé par une autre, située sur le chemin du travail d'un des deux parents. Un rapprochement permettrait en outre une **optimisation des transports, la mise à disposition de tous de certaines infrastructures et l'amélioration de l'offre d'activités parascolaires.**

Aujourd'hui cependant, les éventuelles craintes liées à une

scolarisation centralisée des classes primaires (1H à 8H) sont infondées. Seule éventualité: le déplacement de quelques élèves sur Isérables, afin d'assurer le maintien des trois classes actuelles. Ce qui se fait déjà avec quelques enfants de La Tzoumaz.

A noter que **Johan Epiney, directeur des écoles primaires (1H à 8H) de Riddes, est également directeur de celle d'Isérables et, depuis l'automne 2019, de celle de Saillon.**

Il dispose d'ailleurs d'un bureau à Riddes et à Saillon. Cela démontre une belle ouverture en faveur de collaborations plus étroites. Dans le même esprit, le président de Riddes, Jean-Michel Gaillard, avait proposé pour les classes primaires la **mise en place d'un pool commun d'enseignants**, partagé par les cinq communes, avec les avantages que cela représente pour la gestion des absences, le travail à temps partiel, mais aussi pour la dynamique d'enseignement. Si l'idée n'avait à l'époque pas séduit le corps enseignant, elle pourrait trouver dans le contexte d'une grande commune un cadre pour se déployer.

Enfin, côté structures d'accueil de la petite enfance, si les communes semblent toutes suffisamment dotées aujourd'hui, une démarche similaire à celle des écoles primaires pourrait être mise en place, avec une seule Direction pour les 5 structures, la mise en place d'une bourse de personnel pour les remplacements, la mise en commun de certaines installations spécifiques, etc.



5. MOBILITÉ: DES INTÉRÊTS CONVERGENTS

CHAMOSON

La Commune de Chamoson a entrepris une réflexion de fond concernant la **circulation à l'intérieur de son village** principal. Celle-ci devrait aboutir à la mise en place de nombreux trottoirs, limitations de vitesse et zones de rencontre au cœur du village.

Desservie par CarPostal (ligne Martigny-Sion), Chamoson a la chance de se situer à l'écart des grands flux de pendulaires, de par sa situation un peu décalée par rapport à la plaine.

En revanche, bien qu'elle s'étire de la plaine à la montagne, elle souffre d'une certaine **faiblesse en matière de mobilité verticale**, les liaisons en direction de la gare ferroviaire, en plaine, étant rares et tortueuses (env. 4x par jour et le car postal fait Chamoson-Leytron-Riddes et enfin retour à St-Pierre-de-Clages, pour 25 minutes de trajet).

ISÉRABLES

Le village d'Isérables est relié à la plaine par une route cantonale et par un téléphérique, qui accomplit le trajet Riddes-Isérables en 6 minutes. Et si un projet de liaison plaine-montagne existe entre Riddes et La Tzoumaz, rien de tel n'est actuellement envisagé pour

relier Isérables à La Tzoumaz, actuellement connectés par une liaison CarPostal. Par ailleurs, une **étude du potentiel d'amélioration des liaisons câblées avec les communes voisines** vient d'être lancée en collaboration avec le Service de la mobilité du canton du Valais.

LEYTRON

Situé sur la ligne de CarPostal Martigny-Sion, Leytron est également le carrefour de la ligne qui monte à Ovronnaz, en station. La Municipalité est **satisfaite de l'offre actuelle de transports publics**.

Cette commune, située à l'autre extrémité du **viaduc de Riddes**, sera évidemment touchée par les **travaux** qui devront être effectués sur l'ouvrage. L'interdiction actuelle faite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes touche en particulier l'entreprise **Buchard Voyages**, sise à Leytron.

Enfin, des projets sont en cours pour limiter la circulation à **30 km/h à l'intérieur du village**.

Au niveau des infrastructures, le Canton transfère actuellement 30% des routes aux communes, avec les frais d'entretien inhérents à celles-ci, qui pourront représenter des charges importantes à l'avenir. **La route menant à Ovronnaz depuis Leytron est** cependant **cantonale** et devrait le rester.

RIDDES

Un projet de **liaison plaine-montagne Riddes – La Tzoumaz** est en cours. Le projet intègre un paquet global qui attend une décision de financement de la part de la Confédération. Actuellement, les voyageurs du train qui arrivent en gare de Riddes n'ont pas de navette pour les emmener au départ du téléphérique pour Isérables, au cœur du village. Par ailleurs, la liaison directe CarPostal Riddes-La Tzoumaz a été supprimée par le Canton; les

voyageurs doivent monter à Isérables en téléphérique et prendre ensuite le car vers La Tzoumaz.

Riddes est en outre directement concernée par la **problématique du viaduc**, qui montre des signes de corrosion et nécessite des travaux importants de la part du Canton. Celui-ci relie en effet sa zone mixte (artisanale et commerciale) et ses commerces (Hornbach, bientôt Ikea) à l'autoroute A9.

Le viaduc de Riddes devra subir d'importants travaux ces prochaines années. Il relie symboliquement la rive droite à la rive gauche, d'un côté Riddes, de l'autre Leytron.





SAILLON

Saillon est assez mal desservie par les transports publics. Il n'existe actuellement **aucun moyen de se connecter directement sur la ligne ferroviaire de la rive gauche**, à la gare de Riddes par exemple.

La ligne de CarPostal Martigny-Sion dessert en revanche le village, sur la rive droite.

Un projet de sécurisation et régularisation du trafic est en cours, sur la partie basse du village, à l'avenue des Comtes-de-Savoie.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Le poids d'une grande commune au cœur du Valais, s'étirant sur les deux rives du fleuve et remontant vers les stations, serait indéniablement plus important auprès du Canton et de la Confédération lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la région et des différents villages, qui sont convergents: le maintien d'une offre propre à soutenir le développement touristique et commercial, le soutien à des projets de mobilité douce pour une qualité de vie renforcée.

Il est à noter d'ailleurs que le Service cantonal de la mobilité vient de décider d'un **projet pilote de mobilité douce** avec pour objectif principal de permettre aux élèves des cinq communes de rejoindre à vélo le cycle d'orientation de Leytron: aménagement de pistes cyclables, sécurisation de certains secteurs, etc. Une démarche durable que les communes de notre étude défendent depuis plusieurs années. Une passerelle cyclable reliant Saillon à Riddes avait également été

évoquée dans les discussions autour des projets de mobilité communs.

Les cinq communes sont toutes actionnaires et clientes du Groupe SEIC-Télédis, qui entreprend actuellement une démarche pour les inviter à placer des **bornes de recharge pour automobiles et vélos électriques**.

Si certaines communes disposent déjà de bornes pour véhicules publiques et/ou privées, grâce à l'initiative de certaines entreprises (Bains de Saillon, Relais de la Sarvaz, etc.), toutes sont actuellement en réflexion voire en chantier pour l'installation de plusieurs de ces infrastructures, financées par le Groupe.

Les cinq communes intègrent déjà le PDi (plan directeur intercommunal) Coude du Rhône, qui s'étend jusqu'à Saint-Maurice, ce qui leur permet d'être impliquées dans des réflexions communes au niveau régional.



Le Groupe SEIC-Télédis emmène les cinq communes dans une démarche visant à installer des bornes de recharge électrique pour véhicules et vélos sur leur territoire, financées par le Groupe.



6. SERVICES AUTOFINANCÉS: PARTAGER L'EAU POTABLE, DIVISER LES COÛTS DES STEP

CHAMOSON

Eau potable / Le nouveau règlement sur les eaux potables a été rédigé et mis en œuvre. La totalité de la commune est desservie avec de l'eau de source. La captation des eaux a encore un potentiel, de nouveaux captages sont possibles et à l'étude. La Municipalité souhaite améliorer la qualité de l'eau par l'introduction de l'ultrafiltration.

Eaux de surface et eaux usées / Le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) a été établi par un bureau d'ingénieurs et le nouveau règlement sera soumis à l'assemblée primaire en 2020. Actuellement, le compte ne s'autofinance pas. Le déficit d'autofinancement est de l'ordre de 600'000 francs par année. Une fois le nouveau règlement en place, de nouveaux investissements pourront être faits, car les besoins sont considérables, en particulier en matière de séparatif (séparation eaux de pluie/eaux claires et eaux usées). Cela n'a en effet pas de sens que les eaux de pluie de Chamoson soient emmenées jusqu'à la STEP de plaine.

STEP / L'installation de Chamoson atteint ses limites à certaines périodes de l'année, en lien avec l'intense activité viticole de la commune, qui accueille plusieurs dizaines de

caves sur son territoire. Ainsi, en période de vinification, à l'automne, le nettoyage des installations nécessite d'importantes quantités d'eau, qui retournent ensuite à la STEP. La Municipalité prévoit un investissement de 4 à 5 millions pour l'agrandissement de l'installation dans quelques années. Aujourd'hui, le responsable en place est formé et il dispose d'un remplaçant.

Reconnaissant l'intérêt d'une grande STEP intercommunale et reconnaissant volontiers une certaine absurdité économique à disposer d'une installation par com-mune, le président Claude Crittin reste ouvert aux collaborations intercommunales.

Déchets / Chamoson intègre et accueille sur son territoire la déchetterie intercommunale de Ravanay. Des écopoints disséminés sur le territoire facilitent le tri pour les habitants. Le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte, hebdomadaire, est confié à l'entreprise Germanier Transports SA. Celles-ci sont emmenées à l'UTO (Usine de traitement des ordures), à Sion. La commune envisage de se doter du système GastroVert (collecte et valorisation des déchets alimentaires) d'ici fin 2020.

ISÉRABLES

Eau potable / La commune d'Isérables bénéficie d'importantes ressources en eau, suffisantes pour alimenter 32'000 personnes, alors que la commune n'en compte que 1000. Une ressource qui ne nécessite aucun traitement et qui est valorisée par turbinage avant d'être disponible en plaine.

Les habitants d'Isérables n'ont pas de compteur. La révision totale du règlement de distribution de l'eau est en cours et devra tenir compte du principe du consommateur/payeur.

Eaux de surface et eaux usées / Le séparatif est installé sur 90% du territoire communal et le PGEE est homologué.

STEP / Aujourd'hui, Isérables dispose d'une STEP datant des années 1970, qui ne répond plus aux exigences actuelles sur le traitement des eaux usées. Une étude de liaison avec Riddes est en cours.

Déchets / Une nouvelle déchetterie a été créée en 2015 au lieu-dit le Rosselin, sur la montée depuis Riddes, près de l'intersection des routes qui descendent d'Isérables et de La Tzoumaz. Financée par les deux communes, elle est complétée par un ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte dans le village par le Service des travaux publics (benne acheminée ensuite en plaine par Favre Transports). La prestation GastroVert est également proposée aux habitants (2 points de collecte). Isérables est partenaire de la Satom.



LEYTRON

Eau potable / Le système d'alimentation en eau potable de Leytron répond aux besoins en moyenne 340 jours par année. Lors des 20 jours de forte affluence en station, le réseau approche de ses limites et doit être surveillé étroitement. La rive gauche disposant d'importantes ressources en eau, l'idée a été souvent évoquée de tirer une conduite de Riddes jusqu'aux environs de l'œnothèque de Leytron pour alimenter la commune.

Eaux de surface et eaux usées / La séparation des eaux usées et eaux de pluie n'est pas en place à Leytron, elle nécessitera encore des travaux.

STEP / La STEP de Leytron date de 1997 et a été conçue pour 12'000 habitants, ce qui peut paraître surdimensionné

pour une commune de 3'000 habitants, mais ne l'est pas en regard des besoins en lien avec la station d'Ovronnaz. Un redimensionnement pour absorber le flux d'autres communes serait par ailleurs possible.

Déchets / Le transport des déchets est assuré par l'entreprise Germanier, la commune acheminant ses déchets verts à l'UTO d'Uvrier. C'est la seule commune du district (Chamoson se situant dans le district voisin) à livrer ses déchets à l'UTO, dont il semble que le traitement à la tonne soit significativement plus cher qu'à la Satom. Aucune augmentation de taxe n'est prévue à l'heure actuelle.

RIDDES

Eau potable / Depuis 2016, Riddes est alimentée par l'eau du lac des Vaux, qui subit un processus d'ultrafiltration. Pas moins de 10 millions de francs ont été investis sur cette infrastructure; le poste affiche 800'000 francs de déficit fin 2019. Sur les quelque 800'000 m³ d'eau potable qui parviennent en plaine, 300'000 m³ sont consommés à Riddes, une autre partie est acheminée et vendue sur Saxon, et le solde est déversé dans le Rhône.

Eaux de surface et eaux usées / Un système séparatif est partiellement installé; 2 millions de francs seront encore investis ces prochaines années pour le terminer. Le compte dédié, largement bénéficiaire, provisionne chaque année, dans le cadre des possibilités offertes par la législation, des liquidités pour le (co-)financement de la future installation.

STEP / La STEP de Riddes, obsolète, doit être refaite. Une étude a été demandée par les Municipalités de Riddes et Isérables pour définir la pertinence d'une installation commune aux deux territoires. Un nouveau responsable a été engagé à l'été 2020, qui sera formé et par la suite breveté. En attendant, la commune peut compter sur les interventions ponctuelles du responsable de la STEP

de Nendaz. A noter que les autorités de Saxon invitent régulièrement la Commune de Riddes à se joindre à leur STEP. Celle-ci a jusqu'à présent décliné l'invitation, dans l'attente d'une décision quant à un éventuel rapprochement des cinq communes du Centre. La mise à niveau de la STEP communale coûterait de 5 à 6 millions de francs.

Déchets / A Riddes, le ramassage des ordures ménagères se fait encore au domicile des habitants. Il est assuré par Favre Transports, qui livre ensuite les déchets à la Satom. Des moloks ont été installés en station, à La Tzoumaz. Ce service s'autofinance. La population de plaine bénéficie également de la collecte GastroVert; des emplacements seront prochainement équipés à La Tzoumaz.

La déchetterie de Ravanay est d'ores et déjà intercommunale, située sur le territoire de la commune de Chamoson, au service des populations de Chamoson, Leytron, Isérables et Riddes. Elle est gérée par l'entreprise Retripa SA.

Une nouvelle déchetterie intercommunale, celle du Rosselin, a ouvert ses portes en 2015. Ce nouveau point de collecte a été créé en partenariat avec la Commune d'Isérables.

SAILLON

Eau potable / Saillon est alimentée en suffisance en eau potable grâce à un captage dans la nappe phréatique. Cependant, son extraction exige passablement d'énergie. Ainsi, par souci d'économie, le réseau est relié à celui de Leytron, qui alimente ponctuellement Saillon par gravité lorsque la quantité d'eau est suffisante. En contrepartie, Saillon alimente le réseau de Leytron en hiver, lorsque la station d'Ovronnaz prélève une grande quantité d'eau sur le réseau communal.

Eau d'irrigation – lutte contre le gel / Le projet de la Salentze, à l'est de la commune, prévoit des investissements totaux de 1,3 million pour la lutte contre le gel.

La Municipalité prévoit également de renforcer les possibilités d'irrigation et de lutte contre le gel du secteur viticole en réactivant la source du Poteu, située en amont de la Sarvaz. Comme Saillon, Leytron capte de l'eau dans la Salentze, mais plus en amont, ce qui réduit les quantités

disponibles pour Saillon. Le projet du Poteu pourrait aussi renforcer l'alimentation en eau potable de la commune. L'investissement est estimé à 3,1 millions de francs.

STEP / La STEP de Saillon est dimensionnée pour 8500 habitants, tenant ainsi compte des besoins des Bains (env. 1000 pers./jour en moyenne). Si elle date initialement des années 1980, elle a été rénovée et mise à niveau de nombreuses reprises depuis.

Déchets / Saillon évalue les possibilités d'un ramassage des déchets en commun avec les autres communes, ce qui permettrait d'optimiser les transports, mais aussi sans doute le tri et la valorisation. Dans une démarche écologique de réduction des déchets, la commune participe au service de collecte et de valorisation des restes d'aliments GastroVert.



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Eau potable / Aujourd'hui, les communes de la rive droite sont interconnectées, et opèrent des partages d'eau qui leur permettent d'éviter le manque, et ce, malgré les besoins importants de la station d'Ovronnaz en haute saison.

Il est cependant fort probable que l'**essor démographique prévu** ces prochaines années provoque quelques difficultés. Un **partage de l'eau potable en provenance d'Isérables, abondante à souhait, pourrait alors représenter une solution intéressante**, sans minimiser la problématique que son acheminement de la rive gauche vers la rive droite représenterait.

STEP / Disposer de collaborateurs formés et spécialisés constitue la plus grande difficulté. La problématique des STEP est aujourd'hui commune à presque toutes

les municipalités, parce qu'elles sont soit sous-dimensionnées, soit vieillissantes, ou parce que le personnel formé manque. Une réflexion pourrait être menée en commun pour **regrouper les besoins, mettre en place une ou plusieurs installations importantes, gérées par des professionnels, et réaliser ainsi d'importantes économies** et/ou des gains en matière d'efficacité.

Déchets / Une grande commune pourrait bien évidemment négocier plus efficacement son contrat avec une entreprise de ramassage. Tous les **frais** associés pourraient également être **rationalisés**. Toute la communication relative à la taxe au sac et au tri/recyclage pourrait par exemple être uniformisée, et les frais de conception et impression diminuer.





7. SERVICES TECHNIQUES: ENGAGER INGÉNIEURS ET CHEFS DE SERVICE

Les différents services techniques (ST) communaux ne sont **pas** réellement **comparables**. En effet, sous un même terme, chaque administration place des **cahiers des charges très différents**.

De façon large, on peut cependant dire que les services techniques d'une administration communale assurent la gestion des travaux publics (entretien des espaces publics: parcs, routes, sentiers, bâtiments, etc. / déneigement), des eaux (eau potable, eaux usées, eau d'irrigation, etc.), la tenue du cadastre, les constructions (autorisations, contrôles, etc.) ou encore la gestion des déchets (ramassage, écopoints, etc.).

Au moment où ce rapport est rédigé, il est à noter que la commune de Riddes vient d'engager une nouvelle

responsable des ST, une tâche qui ne fut pas aisée. Entre Riddes et Isérables, les équipes en place collaborent étroitement et pratiquent des échanges d'heures au même tarif, afin de rationaliser les déplacements et de gagner en efficacité.

Quant à l'administration communale de Chamoson, elle a récemment renforcé le secteur des constructions (tenue du cadastre, gestion technique des activités constructives, encadrement administratif, etc.) en y engageant une personne supplémentaire à 100%, les besoins étant importants en matière de suivi de chantier et de contrôle des normes techniques en vigueur (feu, risque sismique, efficacité énergétique, etc.).



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Les services techniques d'une commune de moins de 4000 habitants assurent aujourd'hui un grand nombre de tâches, qui vont de la gestion des différents réseaux (eau potable, égouts, irrigation) à l'urbanisme en passant par l'agriculture et la viticulture, la signalisation, le cimetière, les constructions, l'énergie, l'environnement, la voirie, etc. Or, dans plusieurs de ces secteurs, les **exigences cantonales et fédérales** sont de plus en plus **élevées, tout comme les attentes des citoyens**. Il devient dès lors **complexe pour les administrations de trouver des profils** qui puissent assurer l'ensemble de ces tâches. Des bureaux extérieurs sont donc très souvent mandatés, ce qui ne soulage que partiellement les collaborateurs de la collectivité et les conseillers en charge des dicastères. Bien évidemment, **une grande commune de près de 13'000 habitants offrirait de nombreux avantages**

pour cette problématique, permettant une spécialisation des postes. Un chef de service ingénieur pourrait être engagé et emmener une petite équipe avec compétence et dynamisme face aux nombreux défis de ces secteurs (eau potable, pollution des sols, mobilité, etc.). Les **travaux usuels** pourraient **être réalisés avec davantage de rapidité et d'agilité**.

Et à n'en pas douter, la **recherche de candidats** s'en trouverait **facilitée**.

En revanche, un grand service technique centralisé engendrerait sans doute une perte de proximité (l'administration n'est plus à 200 mètres des citoyens), quelques kilomètres supplémentaires pour les collaborateurs et une **diversité de travail réduite**, par rapport à la situation actuelle.



8. ÉNERGIE: VISION GLOBALE ET DURABILITÉ

CHAMOSON

Chamoson ne turbine pas d'eau potable, bien qu'elle dispose d'un important dénivelé entre les sources situées sur son territoire et les zones habitées en aval. Les exploiter nécessiterait d'installer de nouvelles conduites adaptées à la haute pression. Un investissement peu rentable alors même que la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté) s'arrêtera fin 2022.

L'administration communale installe désormais des **panneaux photovoltaïques** à chaque fois qu'une construction ou rénovation est au calendrier. Ainsi, les nouveaux bâtiments communaux sont tous équipés de panneaux solaires (crèche, nouvelle école, etc.).

Un **chauffage à distance** existe depuis une vingtaine d'années au centre du village, reliant une quinzaine de bâtiments publics/privés. Sa transformation avec un carburant indigène et durable est à l'étude.

Pour le reste, Chamoson se situe sur le territoire de SEIC-Télédis, dont la commune est actionnaire. Le Groupe se charge du réseau électrique et du réseau FttH (fibre & multimédia). L'éclairage public est géré par les services communaux.

ISÉRABLES

La commune d'Isérables, qui dispose depuis 2004 d'une microcentrale à Arzay, a investi en 2015 quelque 4,5 millions de francs dans la construction d'une conduite forcée et d'une seconde micro-centrale de turbinage au Pied du Mont, qui valorise le trop-plein de la première centrale. Cette installation bénéficie de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), garantie pour 25 ans depuis sa mise en service en 2016. Ces installations de turbinage sont emmenées par une société anonyme créée par la commune, **la Bedjuasse des Eaux**. Les deux centrales produisent environ 5 GWh, soit la consommation annuelle de quelque 1200 ménages (Isérables en compte 400). Entre la vente d'électricité et la subvention, l'apport du **turbinage** des deux centrales est estimé à 1 million de francs par année.

Un nouveau réservoir a été par ailleurs construit à Prarions en 2019, pour un montant de 2,5 millions de francs, qui permettra encore d'augmenter la capacité de production de la SA.

Enfin, Isérables dispose d'un **chauffage à distance** alimenté au bois qui couvre les besoins en chauffage et eau chaude sanitaire de 10% de la commune. Elle espère atteindre les 15% en 2021.

Quant à la planification énergétique communale, elle a été réalisée en collaboration avec Navitas Consilium (spin-off du CREM). Elle est en phase de validation par le service cantonal concerné (SEFH).





LEYTRON

Leytron a installé une centrale **photovoltaïque** sur sa STEP et dispose d'une centrale de turbinage. La commune songe à équiper les toits de l'EMS d'une nouvelle installation solaire. Un projet similaire est envisagé pour le cycle d'orientation, mais à un horizon de 10 ans, qui correspond à sa rénovation future.

Dans un souci d'efficacité énergétique, la commune a également changé tout son **éclairage public**.

L'administration communale a également des projets de **chauffage à distance** (CAD). L'école primaire faisant l'objet d'un concours d'architecture pour son agrandissement, le CAD serait centralisé dans son local

technique. En attendant, le chantier d'agrandissement du cycle d'orientation débutant à l'été 2020, une chaudière mobile devrait être installée dans le bâtiment, le temps que la nouvelle école primaire soit réalisée. Par la suite, le réseau devrait s'étendre en direction du village pour permettre le raccordement des personnes et entreprises intéressées.

Un autre projet de CAD est également en cours à Ovronnaz, près des Bains. La mise à l'enquête a été faite en août 2020. Tous ces **projets de chauffage à distance sont portés par SEIC-Télédis**, partenaire énergie de la commune (dont elle est par ailleurs actionnaire).

RIDDES

Tous les bâtiments communaux de plaine sont actuellement **chauffés à distance** par une centrale à bois et complément mazout.

Le retour de concession de l'**usine hydroélectrique** est prévu pour 2023. Après la construction de l'usine des Pontets, mise en service en 2016, une 3^e micro-

centrale est projetée pour cette date, pour un montant de 2 millions de francs, qui devrait porter la production électrique indigène à 5 millions de kWh, soit 28% des besoins communaux. Une **planification énergétique** est en cours, qui devrait aboutir bientôt.

SAILLON

Des **installations photovoltaïques** sont présentes sur la STEP et sont à l'étude sur le bâtiment scolaire. Des réflexions sont en cours pour le **chauffage à distance**. Les premières démarches pour la mise en place d'une **planification énergétique** se réalisent actuellement.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Le Canton du Valais vise un **approvisionnement énergétique 100% renouvelable et indigène d'ici 2060**. Pour y parvenir, **les communes** ont un rôle déterminant à jouer. Elles ont donc pour mission de déterminer de quelle manière elles conçoivent l'évolution de l'approvisionnement en énergie des différentes zones de leur territoire (par ex. réseau de chauffage à distance, quartiers à faible consommation d'énergie, etc.). Pour ce faire, **elles doivent se doter d'une planification énergétique territoriale**. Une démarche soutenue par le Canton.

Les cinq communes du Centre sont toutes actionnaires du Groupe SEIC-Télédis, qui accompagne les municipalités dans ce processus, avec la collaboration de Navitas Consilium, spin-off du CREM. Celles d'Isérables et de Riddes disposent déjà d'une planification. Chamoson, Saillon et Leytron sont en cours de processus.

Il n'en reste pas moins que **ce type de réflexion gagne à être mené à l'échelle régionale**. Qu'il s'agisse de penser le réseau de chauffage à distance, de valoriser son eau, de vendre son énergie ou d'en acheter, voire de s'engager dans une stratégie innovante d'efficacité énergétique, **se doter d'un conseiller en énergie** pour un vaste territoire comme celui projeté permet d'éviter l'externalisation totale de la démarche, d'en conserver la **maîtrise**, d'augmenter la **cohérence** des actions mises en œuvre et d'opérer des **choix** potentiellement **plus durables**.

La gestion des eaux constituera d'ailleurs ces prochaines années un **enjeu majeur** pour le développement des territoires. Assurer une certaine autonomie et un approvisionnement adéquat pour les besoins de la population à l'échelon d'une grande commune semble particulièrement judicieux.



9. DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHAMOSON

Richesses / Les marais de Chamoson et Ardon (réserve Pro Natura) sont protégés. Chaque année, la Fête de la Nature y est organisée pour petits et grands, avec activités de sensibilisation et découverte.

Agriculture / Sur le territoire communal, le traitement par hélicoptère des vignes utilise exclusivement des produits biologiques. Le réseau agro-environnemental (RAE) de Chamoson-Leytron rassemble également les vigneronnes qui souhaitent intégrer des mesures de protection de la biodiversité. Leur démarche est accompagnée par un bureau spécialisé qui réalise des inventaires de faune, flore, et propose des bonnes pratiques. A l'automne 2019, 1200 arbres et arbustes ont été plantés par les agriculteurs et ornithologues réunis.

Un plan de gestion intégrée (PGI) est également en cours pour préserver le pâturage boisé de l'alpage de Loutze (bourgeoisie), avec bilan, objectifs et mesures telles que la création de clairières de biodiversité. Des démarches visant à renforcer la mixité et la biodiversité sont également en cours sur d'autres secteurs des hauts de la commune, avec pâturage d'ovins et de bovins.

Rhône 3 / Dans le cadre de la 3^e correction du Rhône, de nouvelles zones de loisirs seront aménagées en plaine, qui devraient contribuer à inciter les Chamosards à renouer avec leur plaine, aujourd'hui essentiellement agricole et peu propice à la détente, à l'exception du bas marais.

ISÉRABLES

Richesses / L'étang «Les larmes du fou», d'une surface de 400 m², a été aménagé à 2160 m d'altitude, en 2017, dans le cadre du projet ACCLAME (Adaptation aux changements climatiques dans les Alpes), emmené par la Haute école du paysage et soutenu par la Confédération. Il permet l'observation des insectes et amphibiens. Quant à l'alpage de Balavaud, il rassemble 250 mélèzes. Ce sont

les plus grands et les plus gros d'Europe; les plus vieux ont plus de 800 ans.

Agriculture / Un projet régional agro-environnemental a été mis sur pied avec la commune de Riddes (voir page suivante: Riddes > Agriculture).

Un plan de gestion intégrée (PGI) a par ailleurs été réalisé par un bureau spécialisé pour l'alpage de Pra Da Dzeu.

LEYTRON

Agriculture / Le réseau agro-environnemental (RAE) de Chamoson-Leytron rassemble les vigneronnes qui souhaitent intégrer des mesures de protection de la biodiversité. Leur démarche est accompagnée par un bureau spécialisé qui réalise des inventaires de faune, flore, et propose des bonnes pratiques. A l'automne 2019, 1200 arbres et arbustes ont été plantés par les agriculteurs et ornithologues réunis.

Un jardin communautaire a vu le jour au printemps

2018, porté par quatre citoyennes, avec pour objectif de sensibiliser la population au développement durable et à une alimentation saine.

Rhône 3 / L'impact de la 3^e correction du Rhône sur le territoire de la commune de Leytron est relativement faible.



RIDDES

Richesses / Le lac des Vaux, situé à 2540 m d'altitude, représente une richesse particulière pour la commune de Riddes. Non seulement touristique – il est l'un des premiers secteurs du domaine des 4 Vallées à accueillir les skieurs l'automne et il offre de nombreuses possibilités de randonnées pédestres – mais aussi énergétiquement. Le lac des Vaux constitue en effet le réservoir d'eau potable de la commune et le turbinage de son eau produit quelque 5 millions de kWh annuellement.

Municipalité / La Municipalité de Riddes est la seule des cinq communes à être inscrite dans le registre suisse des Cités de l'énergie. En 2017, elle a atteint le score de 66,5% (pourcentage de mise en œuvre de son potentiel). Si elle atteint 75%, elle décrochera le label «European Energy Award® Gold».

A noter qu'en 2013 déjà, la Commune de Riddes obtenait le Label Valais Excellence et les certifications ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement.

Agriculture / En 2015, un projet régional agro-environnemental a été mis sur pied entre Auddes et La Tzoumaz et sert de compensation aux défrichements,

essartages et autres atteintes aux milieux dignes de protection. Ce projet intègre des travaux forestiers, des mesures de gestion agricole ainsi que la création de trois étangs. Ces mesures renforcent la collaboration entre les agriculteurs de plaine et ceux de la montagne.

S'agissant de la lutte contre le gel, le syndicat agricole riddan, en collaboration avec la Municipalité, a mis plusieurs projets en œuvre. En outre, une station phytosanitaire a été ouverte en 2019, en partenariat avec Leytron.

Rhône 3 / Bien que l'impact et l'emprise sur les terres agricoles riddanes soient importants, on peut relever le projet RhoDix, étudié en parallèle avec la 3^e correction du Rhône, qui prévoit le pompage-turbinage de l'eau entre le Rhône et le barrage de la Grande-Dixence. Ce projet est mentionné spécifiquement dans le Plan d'aménagement du Rhône adopté par le Conseil d'Etat. Ce document fixe l'emprise attendue de cet aménagement, qui nécessiterait entre autres la construction d'un bassin de rétention d'eau en rive gauche du Rhône.

SAILLON

Richesses / L'aménagement d'un étang d'altitude destiné à la préservation et l'observation de la biodiversité a été porté au budget. Inspiré de l'étang d'Isérables, celui-ci devrait être aménagé sur l'alpage de la Lui d'Août et devrait servir de refuge aux espèces menacées.

Une haie vive formée de 200 arbustes indigènes a été plantée à l'automne 2019 par la section valaisanne du Groupe des jeunes de Nos Oiseaux, afin de favoriser une plus grande biodiversité ornithologique.

Agriculture / Les vigneronnes de Saillon ont été les premières en Suisse à constituer un réseau agro-environnemental viticole. En 2014, 28 vigneronnes signaient en effet une charte les engageant sur la voie de la biodiversité durant au moins 8 ans.

Municipalité / La Municipalité de Saillon a fait le choix de se passer de glyphosate dans l'entretien des espaces verts depuis 2017 et de mettre en place un entretien dit «différencié» (sans produits phytosanitaires).

Rhône 3 / Saillon entend profiter des assainissements de Rhône 3 pour dynamiser ses berges et développer la mobilité douce.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

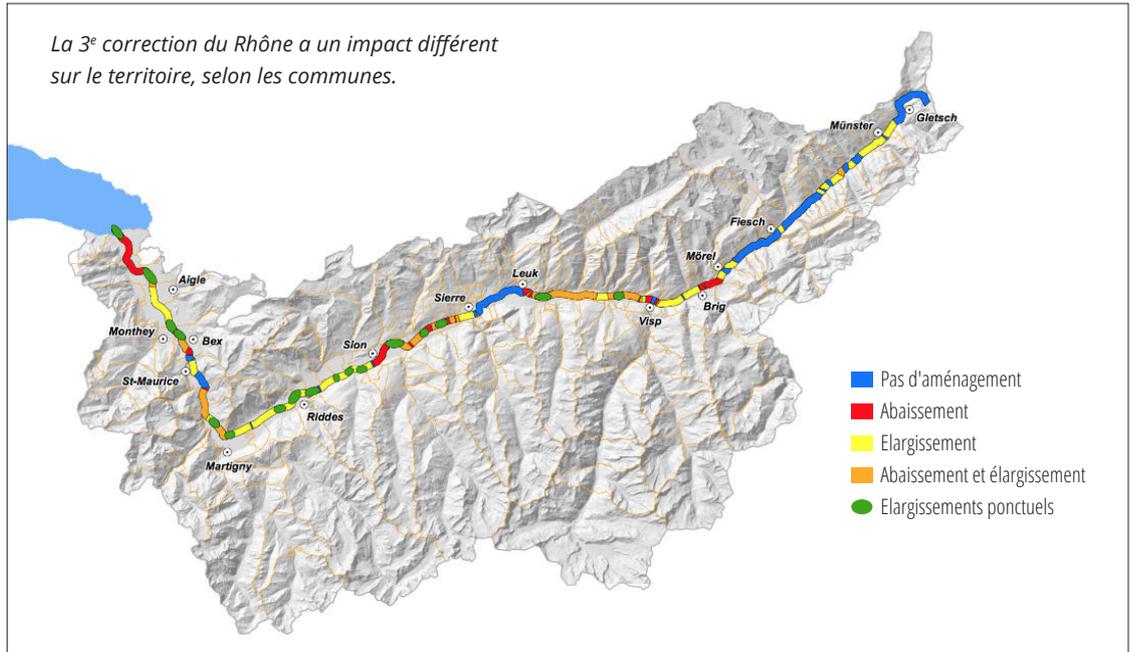
De façon générale, qu'il s'agisse d'énergie, de nature ou de bonnes pratiques dans les services communaux, **les cinq communes sont sensibles au développement durable** et reconnaissent la nécessité de mettre en place, à chaque fois que cela est possible, des démarches écoresponsables. Ces démarches sont cependant aujourd'hui portées non seulement par les

administrations, mais aussi par les privés, les agriculteurs ou les citoyens.

Un rapprochement des communes permettrait sans nul doute d'**étendre les bonnes pratiques de l'une ou de l'autre à l'ensemble du territoire**, et de gagner en efficacité dans cet engagement.



La 3^e correction du Rhône a un impact différent sur le territoire, selon les communes.



Google Earth ©2020 Maxar Technologies



10. POLICE & POMPIERS DÉJÀ REGROUPÉS

La **Police intercommunale des Deux-Rives** (PIDR) rassemble déjà les communes de Riddes, Isérables, Saillon et Saxon (Charrat également jusqu'à fin 2020, puis fusion avec Martigny). Chamoson est pour sa part en lien avec les communes des Coteaux du soleil (Ardon, Vétroz, Conthey).

Or, les besoins des communes ne convergent pas toujours. Saxon exprime en effet des besoins de police d'intervention et de piquet nocturne tandis que Riddes – tout comme Saillon – privilégie des agents de proximité. La Municipalité de Leytron a ainsi récemment quitté le

regroupement, en raison de divergences de vues sur la mission de la Police intercommunale.

Quant au service du feu, il est lui aussi déjà intercommunal. Le **Centre de secours Incendie des Deux-Rives**, basé à Leytron, couvre le territoire des communes de Saillon, Leytron, Riddes et Isérables. Isérables, Chamoson et la station d'Ovronnaz (sur la commune de Leytron) disposent par ailleurs d'une caserne sur leur territoire. La construction en rive gauche d'un local entre Isérables et La Tzoumaz est par ailleurs en projet pour une meilleure couverture des risques.



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Pour ces services, Chamoson s'est naturellement aujourd'hui tournée vers les communes des Coteaux du soleil, puisqu'elle fait partie du même district, celui de Conthey. **En cas de fusion avec Leytron, Saillon, Riddes et Isérables, Chamoson rejoindrait leurs organisations.**

Ainsi, en matière de police, Chamoson dispose aujourd'hui d'un agent à temps plein. Son intégration à la Police intercommunale des Deux-Rives **renforcerait les moyens disponibles pour assurer piquet et rotation.**

Cela inciterait peut-être également Leytron à réintégrer le groupement, les besoins en police de proximité étant renforcés.

Pour ce qui est des pompiers, Chamoson accueille une caserne (CSP, Centre de secours pompiers), la réalité du danger ayant montré son utilité. En cas de fusion, le responsable sécurité réévaluera la situation et l'évaluation du niveau de danger pourra éventuellement donner lieu à un regroupement.



11. TOURISME: ATOUS SIMILAIRES ET COMPLÉMENTAIRES

CHAMOSON

La Commune dispose d'un **Office du tourisme** installé à Saint-Pierre-de-Clages, Village du Livre, qui ne se contente pas de faire la promotion des richesses culturelles (Fête du Livre, église romane, Espace Johannis, etc.). En effet, via l'**AVTC** (Association pour la valorisation du terroir de Chamoson), l'OT assure également la mission d'une Société de développement, la gestion de la Fondation l'Homme et le Vin et l'animation du GACIC, Groupement des artisans, commerçants et industriels de la commune. Les collaborateurs de l'OT ont ainsi pour mission

d'assurer le **rayonnement de la commune** et son attractivité, de **soutenir les acteurs locaux** par des actions de promotion économique et de **renforcer les liens sociaux**.

L'OT collabore par ailleurs avec Leytron pour la **promotion des activités d'Ovronnaz**.

La commune dispose d'un **vaste réseau de sentiers pédestres** (sentier du Cep à la Cime, parcours géomorphologique, etc.).

ISÉRABLES

Il y a peu de résidences secondaires à Isérables. La commune, malgré tout, dépasse le taux de 20% autorisé par la Lex Weber, les habitants de la région disposant souvent d'un mayen/chalet sur le territoire communal. Isérables accueille surtout un **tourisme doux de passage**, que la Municipalité tente d'ailleurs de faire progresser

(sentier La voie des érables, des mélèzes, musée de la pente, etc.). La Fondation **Pro Aserablos** (pour Isérables), emmenée par Narcisse Crettenand, participe de cette dynamique: elle souhaite prochainement aménager des chambres d'hôtes dans le village.

LEYTRON

La **station d'Ovronnaz**, avec ses près de 200'000 nuitées par an, ses remontées mécaniques et ses bains, se positionne comme l'atout majeur de la commune en matière de tourisme. Commune viticole, Leytron célèbre la **Fête de l'Humagne** tous les deux ans.

RIDDES

La station de **La Tzoumaz**, avec ses 300'000 nuitées par année, constitue le pôle touristique fort de la commune de Riddes. Le domaine skiable intègre celui des 4 Vallées avec Verbier, Thyon 2000, Veysonnaz et Nendaz. Ces dernières années, un accent particulier a en outre été mis sur le **développement du tourisme estival**. Notons également la **Fête de la Fraise** (chaque année) et **celle de la Pomme** (tous les deux ans), manifestations conviviales et dynamiques.

SAILLON

Saillon ne manque pas d'atouts. C'est d'ailleurs, sur les cinq communes, l'unique commune touristique de plaine (qui ne dispose pas de zone mayen) et presque la seule du Valais avec Port-Valais et Le Bouveret. **Les Bains**, son attraction la plus connue, séduisent plus de 500'000 visiteurs par an. S'ils amènent un nombre conséquent de visiteurs, ils ne contribuent que marginalement à la promotion du **bourg médiéval**. Un **Office du tourisme** et une Société de développement ont pour vocation de remplir cette tâche. Notons encore que Saillon a été sacré **plus beau village de Suisse romande** par *L'Illustré* – en collaboration avec la RTS – en 2013.

Saillon est culturelle par nature, avec entre autres son bourg, **Farinet**, ses **Fêtes médiévales**.

Un **PDR (Projet de développement régional)** est en cours d'élaboration pour développer l'agrotourisme dans la région de Saillon. Il vise à valoriser le patrimoine viticole de la commune, avec son incontournable vigne à Farinet, dans une démarche favorisant l'agriculture biologique et les approches de préservation de l'environnement.

La commune n'ayant pas de délégué culturel, la quasi-totalité des événements organisés relève de privés qui s'investissent bénévolement pour animer la commune et valoriser ses atouts.



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Une **grande commune au cœur du Valais** bénéficierait indéniablement d'**atouts de poids**: deux domaines skiables (4 Vallées et Ovronnaz), deux stations thermales (Ovronnaz et Saillon), des terroirs viticoles différenciés, un patrimoine de valeur (église romane, bourg médiéval), un vaste réseau de sentiers pédestres, etc. Dans ce contexte, le développement d'**offres touristiques diversifiées et de qualité** se verrait facilité, ce qui rendrait le territoire plus attractif pour les visiteurs. Ceux-ci seraient davantage incités à découvrir facilement toutes ses facettes. Par ailleurs, des liaisons plaine-montagne (téléphériques) telles qu'encouragées par la politique de mobilité du canton pourraient également constituer un atout pour tous les villages d'une future grande commune. A noter que des collaborations existent déjà, notamment entre Chamoson et Leytron, qui disposent d'un Plan directeur touristique intercommunal. Riddes collabore également avec Verbier et les 4 Vallées.

Aujourd'hui, le Canton et la Confédération encouragent et soutiennent la mise sur pied de **Projets de développement régional** (voir carte ci-dessous) afin de valoriser l'agriculture locale au niveau des structures de production et du marketing. Ceux-ci doivent créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture, renforcer la collaboration interprofessionnelle (agriculture, artisanat, tourisme, etc.) et réaliser des objectifs d'intérêt public (p. ex. aspects écologiques, sociaux ou culturels). Saillon et Chamoson ont toutes deux déjà entrepris une démarche pour envisager un projet. Or il y a fort à parier que **certains projets risquent de se retrouver en concurrence**, à l'image du thermalisme ou de l'œnotourisme. **Abordés de façon plus globale, ils permettraient d'éviter d'être cannibalisés et s'en trouveraient renforcés.**

D'autres bénéfices sont également possibles, tels que l'**extension des activités de promotion économique et agricole de l'OT et de l'AVTC, à Chamoson, à l'ensemble des acteurs d'une future grande commune.**

Projets de développement régionaux en Valais

Volume d'investissement total de près de Fr. 160 mios +++





12. JEUNESSE & SPORT: PARTAGER

CHAMOSON

Chamoson dispose de deux courts de **tennis** – gérés par le Tennis Club local – et d'un terrain de **football**. Un **terrain multisports** a été aménagé devant le nouveau centre scolaire.

La commune dispose également d'un **stand de tir** intercommunal (co-financé par Chamoson, Leytron, Saillon). Les tireurs des communes d'Ardon, Conthey et Vétroz peuvent également y accéder (location).

ISÉRABLES

Le **terrain de football** d'Isérables, construit sur une colline «décapitée», n'est pas stable et a été jugé **à la limite** du **praticable** par la commission cantonale ad hoc. Il est emblématique de ces dépenses que certaines communes pourraient éviter. En effet, son entretien engendre des frais difficilement supportables par le FC Isérables, en regard de sa fréquentation. Le terrain pourrait de ce fait «se contenter» d'être utilisé pour les entraînements.

Quant aux joueurs, ils sont peu nombreux. Pendant cinq années, la commune n'a d'ailleurs pas eu d'équipe d'actifs. Isérables dispose également d'une **patinoire extérieure naturelle**, la patinoire des Comballes, qui «ne coûte presque rien à la commune».

Le **stand de tir** doit quant à lui être assaini; une étude est en cours.

LEYTRON

La commune de Leytron propose une large palette d'activités sportives. Au niveau des infrastructures, elle dispose de **deux terrains de football**, de **terrains de pétanque**, d'une **salle de gymnastique** et bien entendu

du **domaine skiable d'Ovronnaz** ainsi que d'autres possibilités offertes par la station et ses bains.

Une **société de jeunesse, les Diablats**, anime également la commune.

RIDDES

La Municipalité de Riddes a engagé à l'automne 2019 une **animatrice socioculturelle à 60%**, suite à une enquête de satisfaction menée auprès de la population. Un local a été mis à disposition des jeunes, et des soirées leur sont dédiées.

Riddes dispose de **deux terrains de football**, un naturel et un synthétique, qui coûtent à la Municipalité environ 60'000 francs par an en entretien.

La Tzoumaz propose à ses hôtes une petite **piscine couverte** en plus de ses **remontées mécaniques**.

A noter que Riddes ne dispose plus de stand de tir, la société qui l'exploitait ayant cessé son activité. Les tireurs vont donc s'entraîner au stand de Chamoson. Les environs de la place de tir de Riddes ont été assainis.

SAILLON

La Commune de Saillon dispose de **deux terrains de football**, d'une **salle de gymnastique**, d'un **terrain de pétanque** et d'un «**fitness en plein air**» au pied du bourg, près de l'aire de jeux pour enfants. Elle accueille par ailleurs le **Swiss Dojo**, lieu de pratique d'arts martiaux. La salle de gym de l'école est mise à la disposition des

sociétés. La zone sportive, située entre les Bains et le Rhône, présente un beau potentiel de développement. Elle est homologuée en **zone sportive**, à proximité d'un itinéraire vélo.

Notons enfin la présence d'une **société de jeunesse** très active dans la commune.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

L'**animatrice socioculturelle de Riddes pourrait être «partagée»**, et le travail réalisé à l'échelle de la grande commune, permettant un renforcement de la cohésion entre les villages.

Quant aux **infrastructures sportives**, une **mutualisation** permettrait bien évidemment d'en offrir un plus large éventail à la population, l'**argent économisé** pouvant être

investi dans des infrastructures actuellement inexistantes (terrain de volleyball, paroi de grimpe ou autre).

Le mouvement est d'ailleurs naturellement – mais lentement – en marche, certaines équipes de football étant déjà supra-communales avec notamment le mouvement junior des 4 Rivières, qui rassemble les jeunes de Riddes, Isérables, Chamoson et Saillon.



13. EMS: ÉLARGIR L'OFFRE GLOBALE

CHAMOSON

Le **Foyer Pierre-Olivier** offre à ses pensionnaires un cadre agréable au milieu des vignes de Chamoson. Il propose 59 places en long séjour et 8 places en foyer de jour, employant 80 collaborateurs. Le **club des aînés** de la commune propose une large palette d'activités culturelles, sportives et conviviales à destination des plus de 60 ans.

ISÉRABLES

Les aînés d'Isérables devraient **bientôt** bénéficier d'un **foyer de jour** (animations, repas, etc.) à la Maison des générations, mais ils n'ont pas de structure d'accueil de type EMS là-haut. Ils se répartissent généralement entre les établissements de Riddes, Chamoson, Leytron, Saillon ou Saxon.

LEYTRON

Inauguré en 2015 au cœur du village de Leytron, l'**EMS les Fleurs de Vigne** dispose de 30 lits de long séjour et de 2 lits de court séjour en chambres individuelles. La société **Les Fleurs du Temps SA** se charge de l'exploitation de ce home, comme de ceux de Saillon, Fully et Charrat.



RIDDES

La Commune de Riddes accueille sur sa commune un EMS, la **Résidence Jean-Paul**, qui peut accueillir jusqu'à 45 aînés. La Municipalité soutient par ailleurs les nombreuses actions menées en faveur des seniors. Ces derniers bénéficient d'un **centre de jour**, «**La Fleur de l'âge**», qui organise de nombreuses sorties et activités, mais aussi d'un **club**, riche de quelque 80 membres, de **Dîners du Cœur** (1x/mois), d'un service de bénévoles, etc.

SAILLON

Le **foyer Les Collombeyres**, construit en 1995 et agrandi en 2009, accueille 19 résidents au pied de la colline de Saillon. La société **Les Fleurs du Temps SA** se charge de son exploitation, comme de ceux de Leytron, Fully et Charrat. L'**Association des Bénévoles de Saillon**, aidée par la Municipalité, met à disposition des personnes domiciliées sur la commune des services d'aide gratuits, contribuant au maintien de leur autonomie, et propose régulièrement des animations (lotos, sorties, etc.). La commune organise également des **sorties** pour les plus de 70 ans.

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

A l'exception d'Isérables, **toutes les communes disposent d'un EMS** pour l'accueil des aînés. Saillon et Leytron font partie de la Fondation Les Fleurs du Temps, qui exploite les établissements de ces deux communes, mais aussi ceux de Fully et Charrat. **La commune d'Isérables prévoit de construire prochainement un foyer de jour**. Enfin Chamoson, Riddes et Saillon disposent de structures (club, association ou service communal) qui organisent des activités pour les aînés. Pour ce qui est des services à domicile, **toutes les communes** – à l'exception de Chamoson – **font partie**

de l'association A Dom, aux côtés des communes de Saxon, Charrat et Fully. A Dom contribue au maintien à domicile des personnes handicapées et/ou âgées, à leur demande, par différentes prestations (mise en relation avec des personnes compétentes, examen des possibilités de financement, etc.).

Dans le cadre d'une fusion, **certaines prestations**, telles que foyer de jour ou organisation d'activités pour aînés, **pourraient être élargies à l'ensemble des villages**, offrant ainsi une plus grande diversité de prestations aux habitants.



14. FINANCES ET TAXES

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables	Total	Moyenne	
Moyenne 2017-2019								
Résultat avant amortissements comptables								
Charges financières	-	8 666 500,89	13 780 171,76	15 095 784,11	15 374 963,81	3 572 746,10	56 490 166,67	11 298 033,33
Revenus financiers	+	12 186 936,82	17 343 292,81	17 681 549,02	19 237 895,04	4 347 519,22	70 797 192,91	14 159 438,58
Marge d'autofinancement	=	3 520 435,93	3 563 121,05	2 585 764,91	3 862 931,23	774 773,11	14 307 026,24	2 861 405,25
Résultat après amortissements comptables								
Marge d'autofinancement	+	3 520 435,93	3 563 121,05	2 585 764,91	3 862 931,23	774 773,11	14 307 026,24	2 861 405,25
Amortissements ordinaires	-	2 936 557,02	2 313 787,78	2 249 659,07	3 394 877,44	646 798,43	11 541 679,74	2 308 335,95
Amortissements complémentaires	-	-	494 031,67	6 133,33	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat (+ bénéfice - perte)	=	583 878,92	755 301,60	329 972,51	468 053,80	127 974,68	2 765 346,50	553 069,30
Résultat des services autofinancés	=	206 064,56	-1 423,62	-271 104,63	-	-	-66 463,69	-13 292,74
Résultat sans les serv. autofinancés	=	377 814,35	756 725,22	601 077,13	468 053,80	127 974,68	2 831 810,19	566 362,04
Compte des investissements								
Dépenses	+	1 796 366,48	3 830 946,15	6 158 114,67	5 437 447,14	1 382 252,80	13 855 129,91	2 771 025,98
Recettes	-	480 635,80	1 102 327,03	2 367 655,00	2 515 744,50	654 669,03	5 130 969,70	1 026 193,94
Investissements nets	=	1 315 730,68	2 728 619,12	3 790 459,40	2 921 702,64	727 583,77	8 724 160,21	1 744 832,04
Financement								
Marge d'autofinancement	+	3 520 435,93	3 563 121,05	2 585 764,91	3 862 931,23	774 773,11	14 307 026,24	2 861 405,25
Investissements nets	-	1 315 730,68	2 728 619,12	3 790 459,40	2 921 702,64	727 583,77	8 724 160,21	1 744 832,04
Investissements nets (négatifs)	+	-	-	-	-	-	-	-
Excéd. (+) ou insuff. (-) de financement	=	2 204 705,25	834 501,93	-1 204 694,49	941 228,59	47 189,35	5 582 866,03	1 116 573,21
Degré d'autofinancement	=	267,57	265,71	68,22	100,33	106,49	163,99	163,99
Capacité d'autofinancement	=	28,89	28,02	14,62	18,63	17,82	20,21	20,21

L'analyse de la situation financière des communes repose sur les résumés des comptes communaux tels qu'ils ressortent des rapports des organes de révision des années 2017 à 2019, ainsi que sur les budgets quadriennaux 2020-2023 présentés aux assemblées primaires de décembre 2019.

Lorsque la commune intègre dans son ménage communal les résultats de ses «services autofinancés» (eau potable, eaux usées et traitement des déchets), ceux-ci ont été ressortis afin de comparer des résultats annuels construits sur les mêmes bases pour tous.

La section des finances communales du Service des affaires intérieures et communales (SAIC) du Canton du Valais a également apporté sa contribution à cet exercice.

Pour la moyenne des années 2017 à 2019, les communes ont toutes enregistré des résultats bénéficiaires:

- CHF 468'053.- pour Riddes
- CHF 601'077.- pour Chamoson
- CHF 377'814.- pour Saillon (En 2019, le télé-réseau a été vendu à SEIC-Télédis pour près de 914'000 francs.)
- CHF 127 974.- pour Isérables
- CHF 756'725.- pour Leytron.

La marge d'autofinancement (ou capacité d'autofinancement) est par ailleurs un élément clé de l'analyse. Elle représente le montant à disposition des communes pour financer leurs nouveaux investissements ou rembourser leurs dettes.



MARGE D'AUTOFINANCEMENT

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables
Moyenne 2017-2019					
Charges financières	- 8 666 500,89	13 780 171,76	15 095 784,11	15 374 963,81	3 572 746,10
Revenus financiers	+ 12 186 936,82	17 343 292,81	17 681 549,02	19 237 895,04	4 347 519,22
Marge d'autofinancement	= 3 520 435,93	3 563 121,05	2 585 764,91	3 862 931,23	774 773,11
Marge d'autofinancement en % des revenus	28,89	20,54	14,62	20,08	17,82

Pour Saillon et Leytron, la marge d'autofinancement représente plus de 20% de leurs revenus financiers et peut être qualifiée de «très bien».

Pour Isérables et Riddes, cette marge est à qualifier, selon la table du canton (ci-contre), de «bien» (et «très bien» pour Riddes) et, pour Chamoson, de «satisfaisante».

En moyenne, pour les années 2017-2019, pour toutes les communes (sauf Chamoson avec 14,62%), les investissements nets ont été inférieurs à la marge d'autofinancement, ce qui signifie que ces communes ont remboursé une partie de leurs dettes entre 2017 et 2019.

Seule Chamoson a eu recours à l'emprunt, ses investissements ayant été supérieurs de 1'204'694 francs à sa marge d'autofinancement.

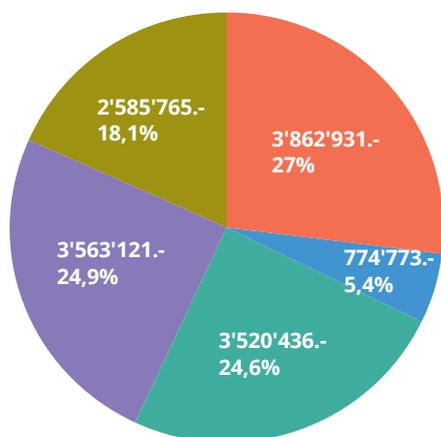
Le taux d'amortissement comptable global minimal exigé par le Canton, de 10%, est respecté par toutes les communes.

Valeurs indicatives - Canton du Valais

Valeurs indicatives données par le canton du Valais pour apprécier la marge d'autofinancement:

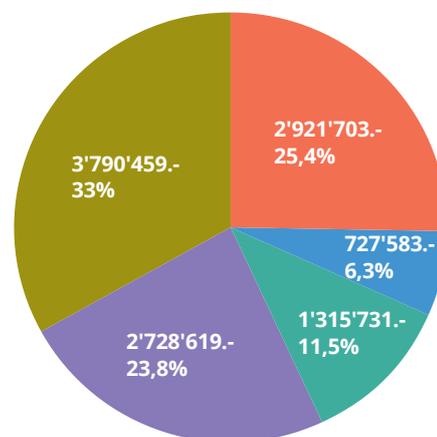
Plus de 20%	Très bien
de 15 à 20%	Bien
de 8 à 15%	Satisfaisant
de 0 à 8%	Insuffisant
Moins de 0%	Très mauvais

Répartition de la marge d'autofinancement (moyenne 2017-2019)



■ Saillon ■ Leytron ■ Chamoson ■ Riddes ■ Isérables

Répartition des investissements (moyenne 2017-2019)



Isérables, la plus petite commune, affiche naturellement la marge la plus faible. Pour les autres, on observe un relatif équilibre, sans aucune commune qui ne soit loin derrière ou loin devant.



RÉSULTAT DES SERVICES AUTOFINANCÉS

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables
2017					
Eau potable	86 880	-161 743	338 609	-130 153	-82 380
Eaux usées	-53 476	-168 081	-560 424	118 103	-3 514
Traitement des déchets	10 782	135 773	-96 266	-8 925	-61 792
Autres	29 098				
Globalement*	73 284	-194 051	-318 081	-20 975	-147 686
2018					
Eau potable	187 734	92 504	454 831	-190 643	-6 027
Eaux usées	98 524	77 596	-454 831	262 745	-18 102
Traitement des déchets	68 018	-	-30 781	-32 699	-3 349
Autres	19 783				
Globalement*	374 058	170 100	-30 781	39 403	-27 478
2019					
Eau potable	102 249	6 274	150 233	-96 826	-48 900
Eaux usées	69 734	13 406	-611 373	88 237	-5 200
Traitement des déchets	-24 798	1 043	-33 806	5 469	-
Autres	23 666				
Globalement*	170 852	20 723	-494 946	-3 120	-54 100

Méthode comptable de chaque commune
*Si chiffre négatif (-), le service ne s'autofinance pas

Résultat intégré dans
ménage communal

En partie dans ménage
communal

50% eaux usées dans
ménage communal

Résultat reporté
au bilan

Résultat reporté
au bilan

Les taxes facturées aux citoyens pour l'eau potable, les eaux usées ou le traitement des déchets doivent couvrir les charges réelles: il s'agit aujourd'hui d'une exigence légale, en regard du principe fédéral du «consommateur-payeur». Par ailleurs, chaque service doit s'autofinancer: le bénéfice de l'un ne doit pas couvrir les pertes de l'autre. Les communes ont néanmoins quelques années pour adapter les taxes ou leurs services et équilibrer ces comptes-là. A l'analyse des chiffres de 2019, on peut dire que presque toutes les communes doivent encore prendre des mesures pour rétablir ces équilibres.

On notera également que la commune de Saillon n'intègre pas dans le ménage communal, mais dans les services autofinancés, une série de secteurs, à

l'image du télé-réseau. Cela explique le fait qu'un chiffre sous «Autres» soit mentionné uniquement pour cette administration.

On peut relever que Chamoson est déficitaire pour près de Fr. 280'000 en moyenne pour les années 2017-2019; elle doit encore adapter les taxes pour les eaux usées. Saillon est largement bénéficiaire, avec en moyenne plus de Fr. 200'000.- de bénéfice annuel sur ses services autofinancés. Pour Leytron et Riddes, les résultats globaux de ces services sont équilibrés. Enfin pour Isérables, si le résultat moyen des années 2017-2019 est une perte de près de Fr. 76'000 par année, il ne reste à fin 2019 pratiquement plus que le service de l'eau potable qui doit encore trouver son équilibre.



TAXES FIXES (TVA incluse)

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables
Taxes					
Eau potable	82	110	238	217	174
Epuration	167	107	61	260	165
Voirie	78	97	126	107	207
Montant pour un couple	327	314	425	594	546
Eau potable	82	171	238	217	174
Epuration	167	153	61	260	165
Voirie	121	151	136	140	207
Montant pour une famille avec deux enfants	370	474	435	627	546

Dans le tableau ci-dessus figurent les taxes fixes payées par les habitants des cinq communes, selon deux compositions familiales: couple, ou famille avec deux enfants. Si on compare les taxes fixes annuelles pour une famille avec deux enfants (locataires ou propriétaires), Saillon est la moins chère avec Fr. 370.-, puis Chamoson avec Fr. 435.-, Leytron avec Fr. 474.-, Isérables avec Fr. 546.- et Riddes avec Fr. 627.-.

TAXES VARIABLES (TVA incluse)

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables
Taxes					
Eau potable (120 m ³ /an/couple)	68	20	148	49	
Eaux usées (120 m ³ /an/couple)	146	31		65	
Couple	213	51		114	-
Eau potable (240 m ³ /an/famille)	135	39	295	98	
Eaux usées (240 m ³ /an/famille)	291	62		129	
Couple avec deux enfants	426	101		227	-

Dans la facturation de ces services aux habitants, il y a un élément de base, la taxe fixe, qui finance les frais d'infrastructure et qui est «solidaire», non liée à la consommation. A cela s'ajoute une taxe variable, qui est, elle, calculée en fonction de la consommation. Pour les déchets (voirie), par exemple, la taxe de base finance les frais liés aux moloks, à la déchetterie, etc. Elle est calculée selon le nombre de personnes dans le logement. Quant au sac taxé, il représente la part variable de cette taxe, et chacun la paie en fonction du nombre de sacs poubelle qu'il utilise.

Le principe est identique pour l'eau potable et les eaux usées. Pour pouvoir comparer les différentes communes, nous avons considéré une consommation moyenne de 120 m³/an/couple et 240 m³/an/famille avec deux enfants. Sauf pour la commune de Chamoson. Celle-ci facture en effet un forfait de 80 m³ d'eau par personne et par année, c'est donc cette donnée qui est intégrée dans le tableau. Les tarifs d'Isérables ne sont pas du tout indiqués, les taxes variables y étant calculées sur la base

de la valeur cadastrale du logement et donc facturés aux propriétaires. Pour Chamoson, seule la consommation d'eaux usées est encore calculée sur ce principe de valeur cadastrale, les chiffres y relatifs sont donc également absents du tableau. Le nouveau règlement des eaux usées est en phase d'élaboration.

Sur les 3 communes restantes où les chiffres peuvent être comparés, Saillon encaisse 426 francs par an de taxes variables pour une famille de deux enfants, Riddes 227 francs et Leytron 101. Les différences peuvent sembler importantes. Cependant, quand on additionne les taxes fixes et variables pour ces 3 communes, elles s'amenuisent un peu. On obtient 796 francs par an pour Saillon (toujours pour une famille avec deux enfants), 854 francs pour Riddes et 575 francs pour Leytron.

A noter qu'en 2019, les communes de Saillon, Leytron et Riddes présentaient des comptes autofinancés (ou presque, pour Riddes), pour ces services, Saillon présentant même des bénéfices importants sur ces services.



VALEURS CLÉS

		Saillon	/hbt	Leytron	/hbt	Chamoson	/hbt	Riddes	/hbt	Iséables	/hbt	Cumulé	/hbt
Moyenne 2017-2019													
Revenus financiers	CHF	12 186 936	4 687	17 343 292	5 411	17 681 549	4 537	19 237 895	6 140	4 347 519	5 225	70 797 191	5 173
	%	17%		24%		25%		27%		6%			
Charges financières	CHF	8 666 500	3 333	13 780 171	4 300	15 095 784	3 874	15 374 963	4 907	3 572 746	4 294	56 490 164	4 127
	%	15%		24%		26%		26%		6%			
Marge d'autofinancement	CHF	3 520 436	1 354	3 563 121	1 112	2 585 765	664	3 862 932	1 233	774 773	931	14 307 027	1 045
	%	25%		25%		18%		27%		5%			
Dépenses d'investissements nets	CHF	1 315 730	506	2 728 619	851	3 790 459	973	2 921 702	933	727 584	874	11 484 094	839
	%	11%		24%		33%		25%		6%			
Endettement net	CHF	1 136 343	437	7 124 715	2 223	18 230 166	4 678	10 550 082	3 367	2 365 089	2 843	39 406 395	2 879
	%	3%		18%		46%		27%		6%			
Population		2 620		3 205		3 897		3 133		832		13 687	
	%	19%		23%		29%		23%		6%			

Ce tableau des valeurs-clés reprend les principales données financières de chaque commune (moyenne 2017-2019) et les met en perspective de leur population, ramenant le revenu ou la dette, par exemple, à une valeur «par habitant». La dernière colonne à droite constitue la moyenne des chiffres des cinq communes.

Ainsi Iséables, qui représente 6% de la population cumulée des cinq communes, supporte également 6% de l'endettement net cumulé, tout comme 6% des charges et des revenus financiers. Idéalement, il serait bon que les pourcentages soient assez équilibrés, et qu'une commune qui représente, par exemple, 1/5 de la population totale supporte aussi plus ou moins 1/5 de la dette totale et affiche 1/5 de la marge d'autofinancement totale.

Riddes compte une population qui représente 23% de la totalité, et les autres données sont légèrement supérieures à ce taux, avec 27% pour la marge d'autofinancement et autant pour l'endettement.

Chamoson, dont la population représente 29% de l'ensemble, a une marge d'autofinancement qui représente 18% de la marge cumulée et un endettement de l'ordre de 46% de l'endettement total.

La population de Saillon représente 19% de la population totale alors que son endettement à fin 2019 représente 3% de l'endettement global et sa marge d'autofinancement 25% de la marge d'autofinancement globale.

Enfin, Leytron a une marge d'autofinancement de 25% qui correspond à sa «part d'habitants» (23%), et son endettement net représente 18% de l'endettement global à fin 2019.

On le voit dans ce tableau: les communes ont des équilibres financiers différents. On peut souligner que: Chamoson a un taux d'endettement supérieur à la moyenne de ses habitants et une marge d'autofinancement inférieure; Leytron a pour sa part un taux d'endettement légèrement inférieur à sa part de population; quant à Saillon, elle présente des investissements légèrement inférieurs à la proportion de ses habitants, pour un endettement net proche de zéro.



ENDETTEMENT PAR HABITANT / 2019

	Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables	Total
Endettement net	1 136 343	7 124 715	18 230 166	10 550 082	2 365 089	39 406 395
Nombre d'habitants	2 620	3 205	3 897	3 133	832	13 687
Endettement par habitant	434	2 223	4 678	3 367	2 843	2 879

Valeurs indicatives - Canton du Valais

Valeurs indicatives données par le canton du Valais pour apprécier l'endettement d'une commune:

Plus de Fr. 9000.-	Endettement excessif
De Fr. 7000 à Fr. 9000.-	Endettement très important
De Fr. 5000.- Fr. 7000.-	Endettement important
De Fr. 3000.- à Fr. 5000.-	Endettement mesuré
Moins de Fr. 3000.-	Endettement faible

L'endettement net d'une commune se calcule à partir de la valeur de sa dette, dont on retranche la valeur comptable de son patrimoine financier (actifs, bâtiments dont elle n'a pas besoin pour offrir des prestations communales).

Dans ces calculs, les éventuelles réserves latentes (différence entre valeur comptable et valeur vénale) du patrimoine financier ne sont pas prises en compte.

En divisant l'endettement net par le nombre d'habitants, on trouve l'endettement net par habitant.

L'endettement net par habitant pour les communes de Chamoson et Riddes peut être qualifié de «mesuré» selon les normes du Canton. Pour les 3 autres communes, l'endettement est qualifié de «faible».

L'endettement net moyen cumulé des cinq communes s'élève à 2879 francs par habitant, il est «mesuré».

PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE / PROJECTION EN CAS DE FUSION

	Avant fusion	Après fusion
Saillon	1 138 563	
Leytron	392 865	
Chamoson	686 901	
Riddes	25 184	
Isérables	343 911	
Total	2 587 424	891 667
Compensation annuelle selon art. 19 LPFI		500 000
Montant perçu annuellement par l'ensemble	2 587 424	1 391 667
Différence avant et après fusion		-1 195 757

La péréquation financière intercommunale est un outil cantonal de solidarité entre les communes, elle a pour but d'atténuer les inégalités résultant des différences de ressources et de charges entre les communes. Certaines communes versent de l'argent dans ce pot commun, également alimenté par le Canton, d'autres en reçoivent. Les cinq communes font toutes partie des municipalités qui bénéficient de la péréquation.

Le tableau ci-dessus indique combien elles touchaient chacune en 2020.

Si l'on procède à une simulation financière de la péréquation, on obtient une estimation, pour une grande commune fusionnée, de 891 667 francs, soit une importante diminution (presque 1,7 million) par rapport à la somme des entrées actuelles des cinq communes.

Cependant, l'article 19 de la Loi sur la péréquation financière intercantonale (LPFI) prévoit une compensation dans ce genre de cas, qui se monte à 500 000 francs par année, et ce, durant quatre ans. Malgré tout, on constate que, durant l'année qui suivra la fusion, et durant les trois années suivantes, la «perte» de péréquation se montera à environ 1,2 million.

Cela sera compensé durant quelques années par l'aide à la fusion accordée par le Canton, estimée à près de 8 millions (Voir tableau en haut de la page suivante). Et sans doute par la suite par des économies d'échelle. A noter que le Canton planche sur une modification du système de péréquation intercommunale.



AIDE FINANCIÈRE DU CANTON EN CAS DE FUSION DES CINQ COMMUNES

	Population	Art. 4 OFUS ¹	Art. 7 OFUS ²	Art. 5 OFUS ³	TOTAL
Saillon	2 620	Fr. 820 667			
Leytron	3 205	Fr. 840 167			
Chamoson	3 897	Fr. 863 233			
Riddes	3 133	Fr. 837 767			
Isérables	832	Fr. 632 800			
Total	13 687	Fr. 3 994 634	Fr. 2 995 975	Fr. 1 000 000	Fr. 7 990 609

1) L'article 4 stipule qu'une aide financière est accordée pour chaque commune en fonction de la population résidente, selon des calculs détaillés dans l'ordonnance.

2) L'article 7 indique qu'en cas de fusion de plus de 3 communes, le montant total de l'aide prévue par l'article 4 est multiplié par un coefficient. Pour une fusion à cinq communes, le coefficient est de 1,75.

3) L'article 5 prévoit une aide additionnelle pour les communes fusionnées dont la population résidente dépasse 500 habitants.

ESTIMATION DE LA SITUATION AU 31.12.2023

		Saillon	Leytron	Chamoson	Riddes	Isérables	Cumulé
Résultat net cumulé 2020 à 2023		-1 971 600	463 000	-1 536 215	236 384	-749 862	-3 558 293
Investissements nets prévus cumulés	CHF	25 049 450	12 057 000	16 157 900	14 958 000	3 265 700	71 488 050
	%	35%	17%	23%	21%	5%	100%
Marge d'autofinancement prévue	CHF	7 791 500	10 003 000	11 775 700	11 139 384	1 876 594	42 586 178
	%	18%	23%	28%	26%	4%	100%
Insuffisance (+) de financement/excédent (-)	CHF	17 257 950	2 054 000	4 382 200	3 818 616	1 389 106	28 901 872
	%	60%	7%	15%	13%	5%	100%
Endettement net à fin 2019	CHF	1 136 343	7 124 715	18 230 166	10 550 082	2 365 089	39 406 395
	%	3%	18%	46%	27%	6%	100%
Endettement net à fin 2023	CHF	18 394 293	9 178 715	22 612 366	14 368 698	3 754 195	68 308 267
	%	27%	13%	33%	21%	5%	100%
Endettement net à fin 2023/habitant		7 021	2 864	5 803	4 586	4 512	24 786
	%	28%	12%	23%	19%	18%	100%
Nombre d'habitants 2019		2 620	3 205	3 897	3 133	832	13 687

Ce tableau, construit sur la base des planifications présentées aux assemblées primaires, propose une estimation de la situation financière des cinq communes. Il est cependant à noter que les budgets se réalisent rarement à 100% car il n'est souvent pas possible, ni techniquement ni humainement, de réaliser tous les investissements prévus.

Ainsi Saillon, par exemple, a pour habitude de placer dans son plan quadriennal la quasi-totalité de ses projets, tout en ayant conscience qu'ils ne seront pas tous réalisés. Cela représente donc, pour la période 2020-2023, pas moins de 25 millions d'investissements, ce qui amènerait son taux d'endettement net par habitant fin 2023 à 7021 francs. Un montant très largement supérieur à celui des autres communes.

Les chiffres de ce tableau sont donc à prendre avec prudence. Néanmoins, ils montrent que toutes les communes prévoient une augmentation de leur endettement au cours des 4 prochaines années (entre 2019 et 2023): 17 millions pour Saillon, 2 pour Leytron, 4,3 pour Chamoson, 3,8 pour Riddes et 1,3 pour Isérables. L'endettement net par habitant reste cependant, selon la table indicative cantonale, «faible» pour la commune de Leytron, «mesuré» pour Isérables et Riddes et «important» pour Chamoson. Pour Saillon, comme l'endettement à fin 2023 ne sera pas celui prévu par les budgets, on peut estimer qu'il sera à qualifier de «mesuré». Là encore, ces éléments sont à prendre avec prudence, car il y a fort à parier que la population de ces cinq communes augmentera encore d'ici 2023, ce qui diminuera encore l'endettement net par habitant.

COMMENTAIRES FINANCIERS



CHAMOSON

La marge d'autofinancement communale (moyenne 2017-2019) se monte à près de 2,6 millions de francs et la dette par habitant à 4678 francs.

En raison des forts investissements effectués ces dernières années (la nouvelle école pour 14 millions et l'UAPE pour 3,2 millions) et des amortissements obligatoires y relatifs, les comptes de la Municipalité seront cependant moins bons ces prochaines années, avec un déficit annuel budgété en 2020 à 1'570'000 francs,

puis pour 2021 une perte de près de 200'000 francs, et pour 2022 une perte estimée à 130'000 francs. Dès 2023, les comptes présenteront de nouveau un bénéfice, estimé à près de 370'000 francs.

Durant les prochaines années, l'introduction de nouvelles taxes permettra l'autofinancement du service des eaux usées. A noter que Chamoson perçoit actuellement du Canton 680'000 au titre de la péréquation financière.

ISÉRABLES

La Municipalité affiche une marge d'autofinancement (moyenne 2017-2019) d'environ 775'000 francs pour une dette par habitant d'un peu moins de 3000 francs. «Elle était près de 5000 francs il y a une douzaine d'années», commente le président.

La Municipalité touche depuis quelques années environ 200'000 francs de la péréquation financière cantonale. Avant 2012, elle y contribuait pour 20'000 francs, mais le système de calcul a changé.

Les pertes cumulées 2020-2023 ont été budgétées à près de 660'000 francs. Les principaux investissements concernent la Maison des générations (1,4 mios 2020-2023) et la STEP, ainsi que la réfection de la route du village (cantonale) en direction de Riddes, depuis l'église, pour environ 2 millions, dont la moitié devra sans doute être supportée par la Municipalité.

LEYTRON

Leytron a beaucoup et régulièrement investi ces dernières années, en moyenne de 2 à 2,5 millions de francs par an, soit un montant correspondant plus ou moins à sa marge d'autofinancement (moyenne 2017-2019). Il n'y a plus de gros investissement au programme, sauf l'école et l'UAPE, où seront investis près de 4 millions de francs d'ici à 2023. Il n'est pas prévu de grands changements au niveau des taxes et des impôts non plus.

L'endettement par habitant à fin 2019 est de 2223 francs, en légère et régulière diminution.

La marge d'autofinancement (moyenne 2017-2019) se monte à plus de 3 millions de francs.

La péréquation cantonale attribue près de 390'000 francs à la Municipalité.

RIDDES

Grâce à la présence de quelques grandes entreprises sur son territoire, la Commune de Riddes bénéficie de rentrées fiscales relativement confortables: plus de 10 millions de francs, dont environ 15% en provenance d'entreprises. Une manne qui sera en baisse suite à la nouvelle loi fiscale, qui devrait bientôt entrer en vigueur.

Les principaux investissements pour les années à venir sont:

- Réfection de la salle de l'Abeille – 6 mios (2020-2022)
- Réfection de la STEP – 5-6 mios (dès 2023)
- Réhabilitation du quartier de la gare – près de 2 mios (dès 2022)

La marge d'autofinancement se monte à près de 3,9 millions de francs et la dette par habitant à 3367 francs (moyenne 2017-2019).

La péréquation cantonale attribue environ 9000 francs à la commune.



SAILLON

Saillon affiche la dette par habitant la plus faible des cinq communes à fin 2019 (434 francs). C'est par ailleurs la commune qui perçoit le plus gros montant de péréquation, avec près de 1,2 million de francs par année. Sa marge d'autofinancement pour les années 2017-2019 était de 3,5 millions.

Les trois services (eau potable, eaux usées, déchets) sont largement autofinancés, et le séparatif des eaux est terminé.

Les investissements futurs présentés par la commune et cumulés pour les années 2020 à 2023 se montent à près de 25 millions de francs, alors que la marge

d'autofinancement cumulée s'élève à 7 millions. L'administration devra donc passer par l'emprunt si elle veut tous les réaliser.

Les pertes cumulées 2020-2023 ont été budgétées à près de 1,9 million. Dans les investissements, une école et une UAPE sont prévues pour 8 millions et le projet de l'Espace Envol a été budgété à près de 5,2 millions.

Par ailleurs, des travaux destinés à améliorer le réseau d'irrigation et à renforcer l'autonomie hydrique de la commune (voir Chapitre 6) sont prévus pour 5 à 6 millions, mais n'impacteront que faiblement les comptes, puisque fortement subventionnés.



15. FISCALITÉ

TAUX ET COEFFICIENTS

	Coefficient	Indexation
Riddes	1,25	150
Saillon	1,2	140
Leytron	1,2	140
Chamoson	1,25	135
Isérables	1,35	135

Ci-dessus, les taux et coefficients actuels des communes. Leytron et Saillon appliquent les mêmes taux.

On va le voir dans ce chapitre, Riddes apparaît comme la commune fiscalement la moins «chère» des 5, et Isérables à l'inverse la moins «attrayante fiscalement». Pour le calcul du taux de la future commune, nous avons utilisé la valeur d'imposition de Leytron et Saillon. Il s'agit en effet de prendre un taux médian, valeur que l'on obtient en établissant une moyenne des coefficients et des taux d'indexation.

Ainsi, les rentrées fiscales des communes où l'on paie le plus d'impôts avant la fusion ne sont pas trop péjorées, et les impôts des communes les plus avantageuses fiscalement avant la fusion ne grimpent pas non plus en flèche après l'union.

Quelles seraient les conséquences de ce nouveau taux pour les habitants de la grande commune fusionnée? Nous avons effectué différents comparatifs, partant du constat que plus de la moitié des contribuables en Valais se situe dans une fourchette de revenu annuel imposable de 50'000 francs.

COMPARAISON DES SITUATIONS ACTUELLES DES CINQ COMMUNES

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Chamoson	Isérables	Leytron	Riddes	Saillon
Célibataire	30 000		1 726,00	1 865,00	1 608,00	1 567,00	1 608,00
	40 000		2 803,00	3 027,00	2 603,00	2 538,00	2 603,00
	50 000		3 985,00	4 304,00	3 728,00	3 690,00	3 728,00
	60 000	50 000	5 347,00	5 674,00	5 035,00	4 987,00	5 035,00
	75 000	100 000	7 415,00	8 008,00	7 009,00	7 018,00	7 009,00
	100 000	300 000	11 327,00	12 233,00	10 718,00	10 854,00	10 718,00
Marié	30 000		1 076,00	1 212,00	985,00	917,00	985,00
	40 000		1 822,00	1 967,00	1 692,00	1 650,00	1 692,00
	50 000		2 590,00	2 798,00	2 423,00	2 398,00	2 423,00
	60 000	50 000	3 508,00	3 789,00	3 304,00	3 274,00	3 304,00
	75 000	100 000	4 894,00	5 286,00	4 627,00	4 636,00	4 627,00
	100 000	300 000	7 625,00	8 235,00	7 218,00	7 317,00	7 218,00



CHAMOSON

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Actuellement	En cas de fusion	Différence	Différence %
Célibataire	30 000		1 726,00	1 608,00	-118,00	-6,84%
	40 000		2 803,00	2 603,00	-200,00	-7,14%
	50 000		3 985,00	3 728,00	-257,00	-6,45%
	60 000	50 000	5 347,00	5 035,00	-312,00	-5,84%
	75 000	100 000	7 415,00	7 009,00	-406,00	-5,48%
	100 000	300 000	11 327,00	10 718,00	-609,00	-5,38%
Marié	30 000		1 076,00	985,00	-91,00	-8,46%
	40 000		1 822,00	1 692,00	-130,00	-7,14%
	50 000		2 590,00	2 423,00	-167,00	-6,45%
	60 000	50 000	3 508,00	3 304,00	-204,00	-5,82%
	75 000	100 000	4 894,00	4 627,00	-267,00	-5,46%
	100 000	300 000	7 625,00	7 218,00	-407,00	-5,34%

Le contribuable de Chamoson marié, avec un revenu imposable de 50 000 francs, paierait en cas de fusion 167 francs en moins par année d'impôt communal, soit une diminution de 6%.

ISÉRABLES

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Actuellement	En cas de fusion	Différence	Différence %
Célibataire	30 000		1 865,00	1 608,00	-257,00	-13,78%
	40 000		3 027,00	2 603,00	-424,00	-14,01%
	50 000		4 304,00	3 728,00	-576,00	-13,38%
	60 000	50 000	5 674,00	5 035,00	-639,00	-11,26%
	75 000	100 000	8 008,00	7 009,00	-999,00	-12,48%
	100 000	300 000	12 233,00	10 718,00	-1 515,00	-12,38%
Marié	30 000		1 212,00	985,00	-227,00	-18,73%
	40 000		1 967,00	1 692,00	-275,00	-13,98%
	50 000		2 798,00	2 423,00	-375,00	-13,40%
	60 000	50 000	3 789,00	3 304,00	-485,00	-12,80%
	75 000	100 000	5 286,00	4 627,00	-659,00	-12,47%
	100 000	300 000	8 235,00	7 218,00	-1 017,00	-12,35%

Le contribuable d'Isérables marié, avec un revenu imposable de 50 000 francs, paierait en cas de fusion 375 francs en moins par année d'impôt communal, soit une diminution de 13%.

Le nombre d'habitants et donc de contribuables de la commune d'Isérables étant le plus faible des 5, l'impact de la diminution d'impôts serait moins important sur les rentrées fiscales globales.

LEYTRON

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Actuellement	En cas de fusion	Différence	Différence %
Célibataire	30 000		1 608,00	1 608,00	-	0,00%
	40 000		2 603,00	2 603,00	-	0,00%
	50 000		3 728,00	3 728,00	-	0,00%
	60 000	50 000	5 035,00	5 035,00	-	0,00%
	75 000	100 000	7 009,00	7 009,00	-	0,00%
	100 000	300 000	10 718,00	10 718,00	-	0,00%
Marié	30 000		985,00	985,00	-	0,00%
	40 000		1 692,00	1 692,00	-	0,00%
	50 000		2 423,00	2 423,00	-	0,00%
	60 000	50 000	3 304,00	3 304,00	-	0,00%
	75 000	100 000	4 627,00	4 627,00	-	0,00%
	100 000	300 000	7 218,00	7 218,00	-	0,00%

Aucun impact fiscal pour les citoyens de Leytron, puisque le taux choisi pour la future commune fusionnée est celui que les habitants connaissent déjà.



RIDDES

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Actuellement	En cas de fusion	Différence	Différence %
Célibataire	30 000		1 567,00	1 608,00	41,00	2,62%
	40 000		2 538,00	2 603,00	65,00	2,56%
	50 000		3 690,00	3 728,00	38,00	1,03%
	60 000	50 000	4 987,00	5 035,00	48,00	0,96%
	75 000	100 000	7 018,00	7 009,00	-9,00	-0,13%
	100 000	300 000	10 854,00	10 718,00	-136,00	-1,25%
Marié	30 000		917,00	985,00	68,00	7,42%
	40 000		1 650,00	1 692,00	42,00	2,55%
	50 000		2 398,00	2 423,00	25,00	1,04%
	60 000	50 000	3 274,00	3 304,00	30,00	0,92%
	75 000	100 000	4 636,00	4 627,00	-9,00	-0,19%
	100 000	300 000	7 317,00	7 218,00	-99,00	-1,35%

Le contribuable de Riddes marié, avec un revenu imposable de 50'000 francs, paierait en cas de fusion 25 francs en plus par année d'impôt communal, soit près de 1% d'augmentation.

Le contribuable marié avec un revenu imposable de 30'000 francs aurait, lui, une augmentation d'impôt de 68 francs par année.

Enfin, le contribuable marié avec un revenu imposable de 100'000 francs verrait sa facture d'impôt diminuer de presque 100 francs. Cette diminution provient du taux d'indexation pratiqué sur Riddes, qui est supérieur à celui des autres communes.

SAILLON

Etat civil	Revenu imposable	Fortune imposable	Actuellement	En cas de fusion	Différence	Différence %
Célibataire	30 000		1 608,00	1 608,00	-	0,00%
	40 000		2 603,00	2 603,00	-	0,00%
	50 000		3 728,00	3 728,00	-	0,00%
	60 000	50 000	5 035,00	5 035,00	-	0,00%
	75 000	100 000	7 009,00	7 009,00	-	0,00%
	100 000	300 000	10 718,00	10 718,00	-	0,00%
Marié	30 000		985,00	985,00	-	0,00%
	40 000		1 692,00	1 692,00	-	0,00%
	50 000		2 423,00	2 423,00	-	0,00%
	60 000	50 000	3 304,00	3 304,00	-	0,00%
	75 000	100 000	4 627,00	4 627,00	-	0,00%
	100 000	300 000	7 218,00	7 218,00	-	0,00%

Aucun impact fiscal pour les citoyens de Saillon, puisque le taux choisi pour la future commune fusionnée est celui que les habitants connaissent déjà.



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Si on cumule les éléments financiers de 2017 à 2019 (voir tableau page 26), la marge d'autofinancement moyenne et annuelle des cinq communes s'élève à environ 14,7 millions de francs, le bénéfice annuel à 2,8 millions et les investissements nets globaux à 9 millions. Cette situation peut être qualifiée de saine, et pourrait permettre de diminuer l'endettement global d'environ 5,6 millions par année (excédent de financement).

L'endettement net moyen de la grande commune fusionnée se situerait alors à 2879 francs par habitant (voir tableau Valeurs clés 2017-2019 page 34), soit un endettement qualifié de «faible» par les tabelles cantonales.

Qui dit fusion dit également harmonisation des taux d'imposition, les taux actuels des cinq communes étant actuellement légèrement différents. Afin d'imaginer l'impact sur les citoyens, nous avons simulé une nouvelle imposition fiscale pour différents types d'habitants, en prenant les taux de Saillon et Leytron (actuellement les mêmes) comme taux de la grande commune.

Les habitants de Chamoson et d'Isérables verraient leur facture diminuer respectivement de 6% et 13% en moyenne, alors que les Riddans paieraient en moyenne 2% en sus. Pour les habitants de Saillon et de Leytron, leur facture d'impôts serait inchangée. L'impact fiscal d'une fusion serait donc très limité pour les populations des cinq communes.



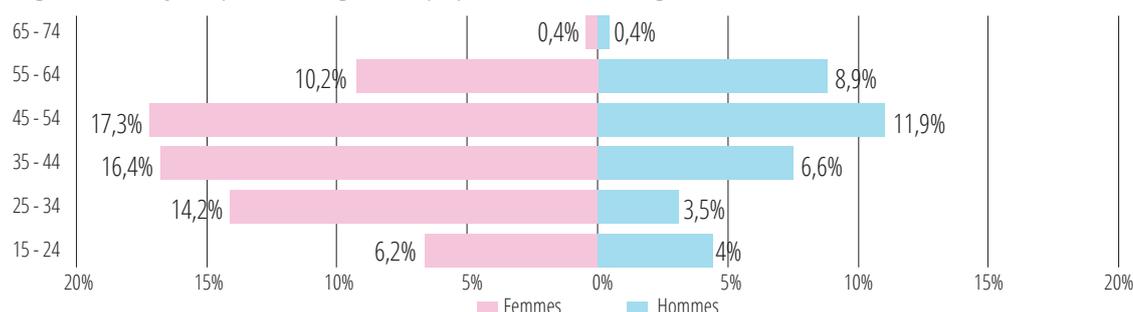
16. RESSOURCES HUMAINES (RH)

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL COMMUNAL

Une fusion de communes est avant tout une fusion d'administrations. Le citoyen, en effet, ne constate souvent pas de réelle différence entre l'avant et l'après. Pour les collaborateurs des administrations, en revanche, un regroupement de communes implique de voir sa fonction certes souvent revalorisée, mais aussi parfois démenagée, ou son cahier des charges modifié.

Cette brève analyse des Ressources humaines des administrations vise à donner un aperçu du profil des personnels des différentes municipalités.

A noter cependant que seuls les employés communaux au bénéfice d'un contrat de travail de l'administration communale ont été intégrés dans ces statistiques. Ceux œuvrant dans des structures partiellement financées par la commune (à l'image de l'Office du tourisme de Chamoson), mais au bénéfice de contrats avec une autre organisation, n'y ont pas été intégrés, ce qui peut entraîner de légères distorsions dans certains calculs.

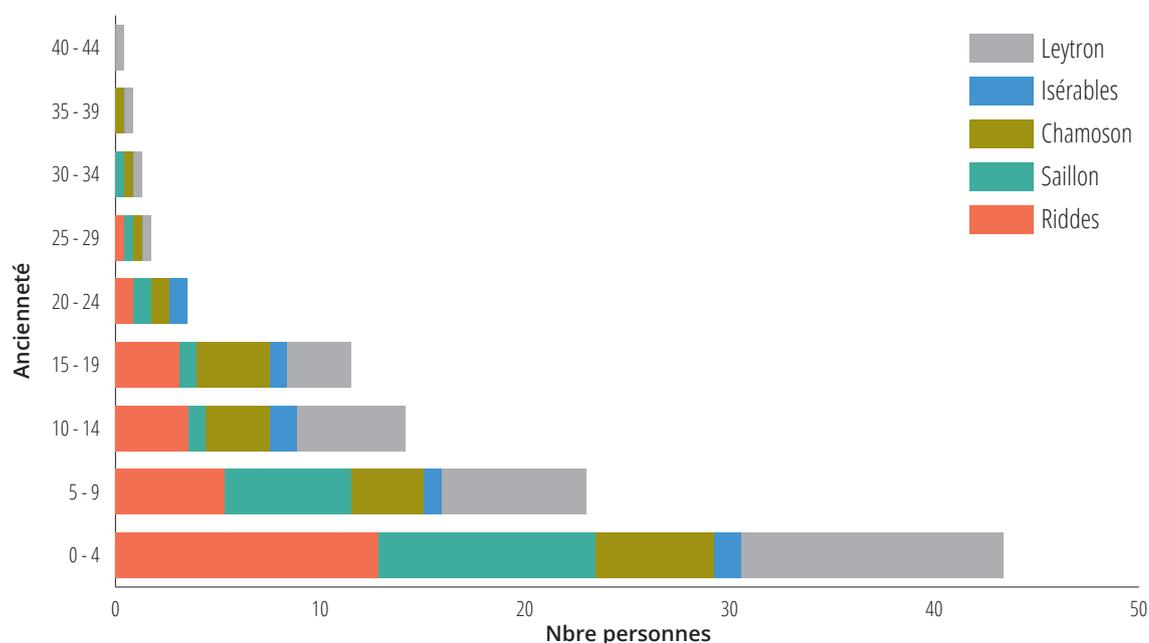


La répartition femmes-hommes est de 65 - 35%. La prépondérance des femmes est constatée dans les secteurs des structures d'accueil de la petite enfance (25%), de la conciergerie (11%) et de l'administration (10%).

21 personnes sont âgées de 60 ans et plus, dont 6 personnes de 63 ans et plus.

Ces chiffres indiquent des possibilités de changement/renouvellement dans l'éventualité d'une fusion et d'un regroupement des personnels communaux.

ANCIENNETÉ DU PERSONNEL COMMUNAL



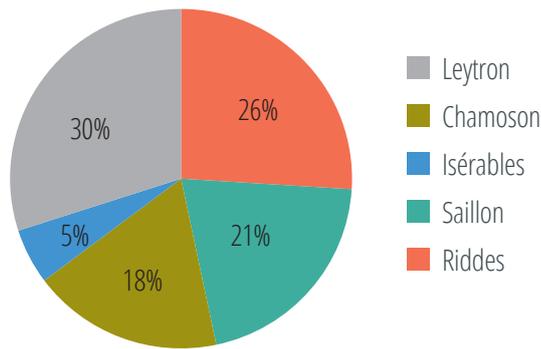
Deux tiers des collaborateurs (67%) se situent dans la tranche d'ancienneté de 0 à 9 ans. Vraisemblablement que les communes se sont fortement développées ces dernières années.

Un tiers des effectifs est toutefois en place depuis plus de dix ans. Ainsi, la transmission du savoir et de l'information peut avoir lieu.

A Riddes, on note de nombreux nouveaux collaborateurs, ce qui s'explique principalement par la structure d'accueil EVE (Espace de vie enfantine). A Leytron, les engagements de personnel de ces quatre dernières années (14%) ont eu lieu dans presque tous les secteurs.



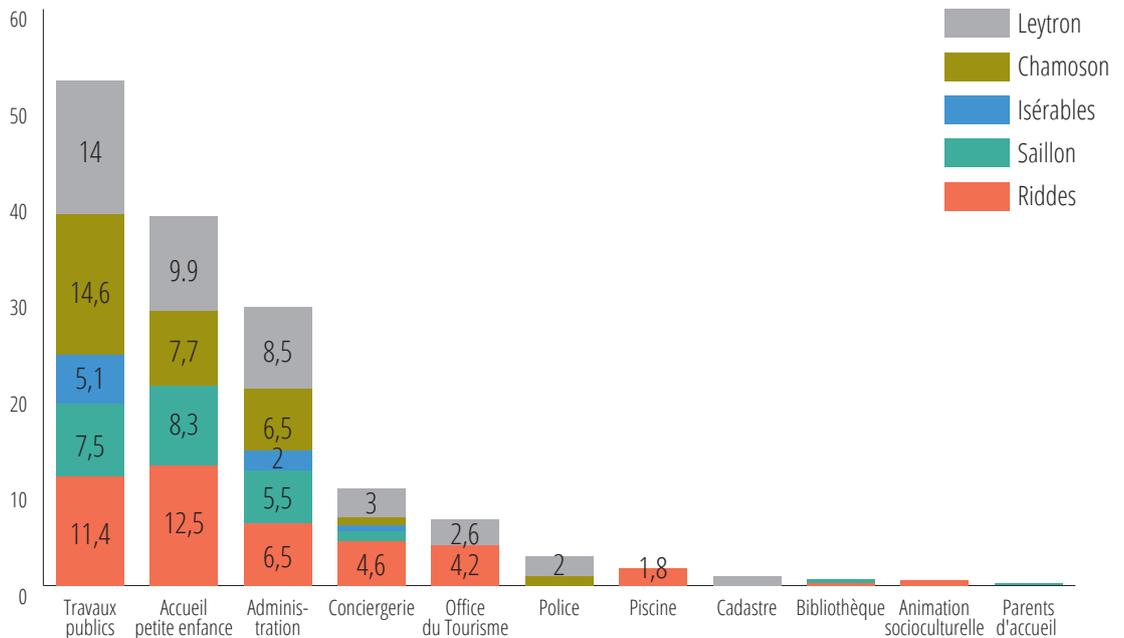
RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR COMMUNE



Ce graphique comprend l'ensemble du personnel, y compris les stagiaires, les apprentis et le personnel payé à l'heure.

RÉPARTITION DES ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS PAR SECTEUR ET PAR COMMUNE

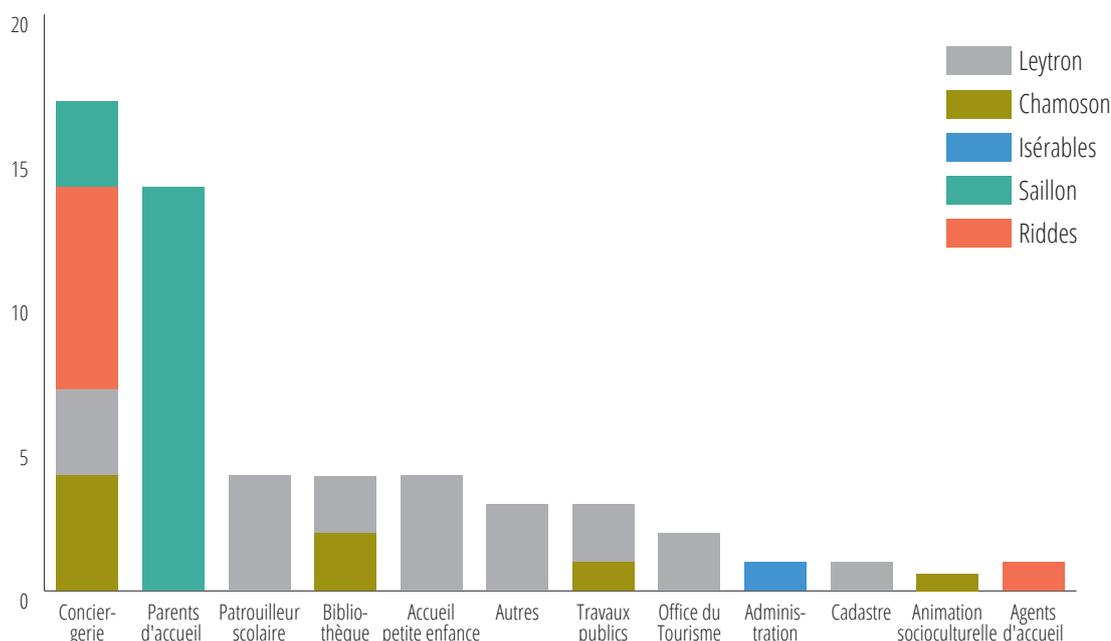
(hors personnel payé à l'heure)





RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR SECTEUR ET PAR COMMUNE

(personnel payé à l'heure)



L'évaluation annuelle du pourcentage de travail pour le personnel payé à l'heure n'a pas été réalisée à ce stade. 53 personnes travaillent sur la base d'un contrat horaire.

L'ensemble des personnels communaux totalise 227 personnes ou 144,2 EPT. Il faut toutefois noter qu'à ce stade, le personnel payé à l'heure n'a pas fait l'objet d'une estimation de la charge de travail annuelle; ainsi, le nombre d'EPT est sous-estimé par rapport à la réalité. En effet, 53 personnes bénéficient d'un contrat de travail à l'heure. Toutefois, comparativement à une commune de taille similaire à la potentielle commune fusionnée (qui compterait près de 14'000 personnes), ce chiffre est dans la moyenne. (Martigny, en 2017, avec 18'000 habitants, comptait 212 EPT.)

Le secteur qui occupe le plus de personnes est l'accueil de la petite enfance, qui représente 74 personnes, y compris les 15 parents d'accueil de Saillon, soit 33% de l'ensemble du personnel des cinq communes. Ce chiffre traduit, semble-t-il, la présence de nombreuses familles avec de jeunes enfants, ce qui dénote un bon dynamisme démographique.

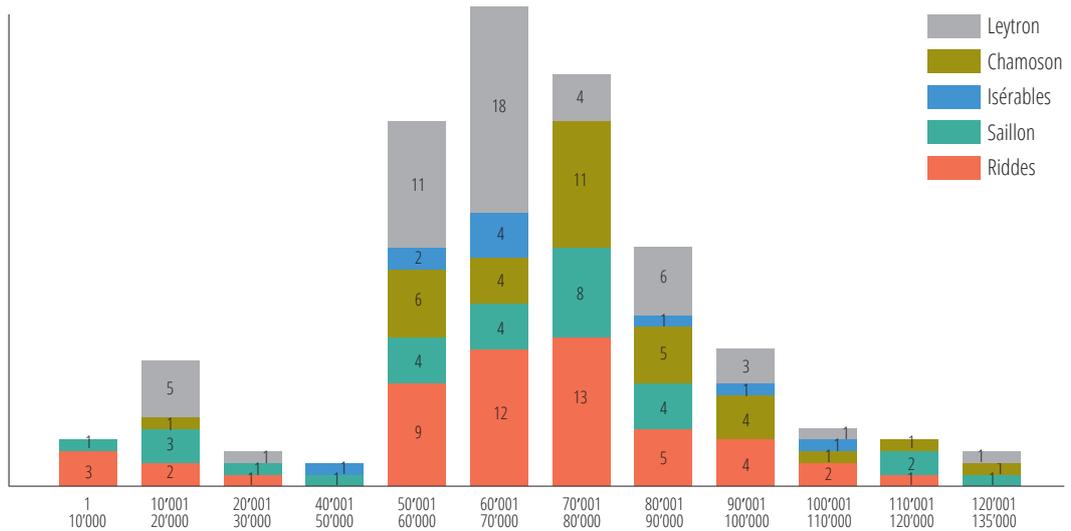
Puis viennent les travaux publics et les services techniques (58 personnes, soit 52,6 EPT). Ce poste est notamment

important dans les communes qui s'étirent vers les hauts, à l'image de Leytron, Chamoson ou Riddes, qui ont l'entretien de leurs hauts, sentiers, routes, hameaux et stations à leur charge. A ce stade du rapport, les deux secteurs ont été regroupés. Une analyse individuelle plus fine permettra d'affecter les personnels à l'un et à l'autre secteur. Vient ensuite l'administration, avec 36 personnes, soit 29 ETP, et la conciergerie (31 personnes). Ces deux derniers secteurs représentent près de 29% du personnel.

En cas de projet de fusion, il est d'usage de reprendre l'entier des personnels, puis de reformer des équipes en fonction des motivations et des compétences. Une démarche de «spécialisation» est à ce moment-là inévitable, mais les collaborateurs y gagnent en contacts, ouverture, qualité du matériel à disposition et professionnalisme. Par ailleurs, ils sont nombreux à relever, en cas de fusion, un gain de qualité de vie due à une baisse de la pression et de la fréquence des piquets.



RÉPARTITION DES SALAIRES ANNUELS BRUTS À 100% (Hors salaire des élus)



On observe trois grandes catégories de salaires:

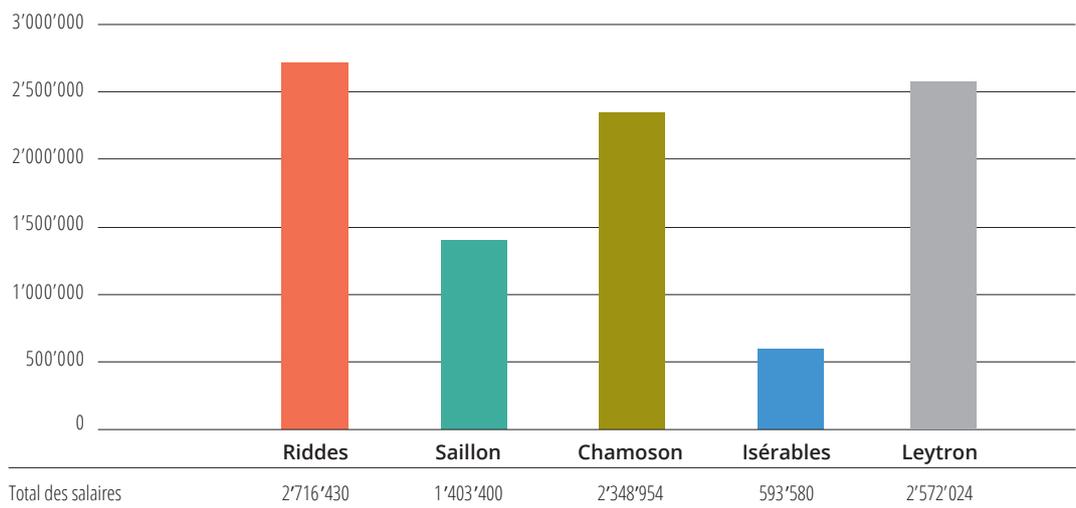
- ceux de 10 à 50'000 francs (colonnes 1 à 4). Il s'agit généralement des apprentis et des stagiaires. (A noter que la tranche de 30 à 40 000 francs est manquante car aucun salaire ne s'y trouve.)
- de 50'000 à 90'000 francs (colonnes 5 à 9). Cette tranche représente la majorité du personnel.
- ceux au-delà de 90'000 francs (colonnes 10 à 13). Il s'agit généralement des chefs de service et des secrétaires municipaux.

De façon générale, les administrations, relativement bien organisées sur cette question, disposent de grilles de salaires et de contrats.

On ne constate pas à ce stade d'importantes disparités de niveaux de salaires, ce qui est un avantage en cas de fusion. Il faudrait toutefois affiner l'analyse fonction par fonction afin d'estimer un éventuel différentiel.

Note: il s'agit des salaires 2019.

SOMME DES SALAIRES ANNUELS BRUTS (hors salariés à l'heure)



À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION



En cas de projet de fusion, le traitement salarial de tous les collaborateurs est généralement maintenu, voire augmenté. Un collaborateur ne voit pas son salaire abaissé, et ce, même si son nouveau cahier des charges indique une baisse des responsabilités.

En cas d'écart important entre deux fonctions similaires (deux postes de concierge par exemple), on peut mettre en place une augmentation progressive du moins bien rémunéré des deux, jusqu'à atteindre le salaire de l'autre, sur 2-3 années. Cela préserve les budgets, évite le sentiment d'avoir été «mal payé» durant des années, et la perspective est par ailleurs source de motivation.



17. BOURGEOISIE & TRIAGE FORESTIER

CHAMOSON

La Bourgeoisie de Chamoson est administrée par le Conseil communal et la commission bourgeoise. C'est une bourgeoisie qui «coûte davantage qu'elle ne rapporte», explique Claude Crittin. Un potentiel financier

existe cependant avec l'**exploitation de l'ancienne gravière de la Glapière** sous forme de décharge contrôlée pour de la terre d'excavation propre. Le plan d'exploitation sera prochainement mis à l'enquête.

ISÉRABLES

La Bourgeoisie d'Isérables est importante. La **forêt bourgeoise** s'étire en direction de Nendaz et le Triage forestier intercommunal, qui emploie 30 collaborateurs, dont 2 garde-forestiers, est installé à Nendaz, mais à 100 mètres de la frontière avec Isérables. Les $\frac{3}{4}$ de la forêt qu'il gère se situent sur Nendaz, le reste sur Isérables. Construit en 1992, le bâtiment a été régulièrement entretenu. En 2018 par exemple, pas moins de 700'000 francs ont été investis dans les locaux administratifs.

L'**entretien des sentiers** d'Isérables et de Nendaz, hier assuré par la Société de développement, a été confié au Triage forestier, qui collabore pour cette tâche avec les Travaux publics communaux.

La Bourgeoisie ne dispose pas de Conseil séparé, elle est administrée par le Conseil communal, même si tous les membres de l'exécutif ne disposent pas du droit de vote. La très grande majorité des 830 citoyens d'Isérables sont également bourgeois.

LEYTRON

Si la Bourgeoisie de Leytron n'est **pas riche**, elle possède cependant quelques forêts, alpages, et des **vignes bourgeoises** exploitées par les bourgeois. Leytron compte d'ailleurs un **nombre important de bourgeois** attachés à cette institution.

La Bourgeoisie est administrée par le Conseil communal. En cas de fusion des communes, le souhait est de lui conserver son indépendance.

RIDDES

La Bourgeoisie de Riddes dispose d'une fortune nette d'environ 2,5 millions, soit **les immeubles «Midi» et «14 heures»** qui abritent notamment le café-restaurant Le Bourgeois (Midi) ainsi que la crèche et la nurserie «La Toupie» (14 heures). A noter que, dans l'immeuble «14 heures», les locaux de la crèche et de la nurserie ont été rachetés par la commune.

En cas de fusion des communes, le souhait est de lui **conserver son indépendance**. La Bourgeoisie dispose d'un Conseil séparé pour la gérer.

A noter que le Triage forestier est aujourd'hui déjà intercommunal, avec le **Triage forestier des Deux-Rives** (Riddes, Saxon, Leytron, Saillon, Chamoson).

SAILLON

Déficitaire, la Bourgeoisie de Saillon dispose d'environ 1'145'000 francs de fortune, mais perd environ 40'000 francs par an. **Les forêts entraînent des coûts d'entretien importants**, qui représentent 17% de

l'ensemble des coûts de la Bourgeoisie. Des réflexions et études sont en cours pour valoriser le patrimoine bourgeois (terrain de football, place des Moilles, gîte de la Lui d'Août, etc.).

À LA LUMIÈRE DU PROJET DE FUSION

Dans la quasi-totalité des fusions de communes, les bourgeoisies conservent leur indépendance. Elles se voient ainsi confier, après la fusion, la mission symbolique de «préserver et valoriser l'identité de leur commune», notamment à travers la préservation des armoiries.

En cas de fusion, Isérables devrait intégrer le Triage forestier de la nouvelle commune, car un triage englobe, à titre d'unité administrative de police forestière, toutes les forêts sises sur un territoire communal.

La gestion des forêts est indissociable de la police forestière et une variante à cheval sur deux triages n'est pas encore autorisée par le canton. Le canton laisse cependant un délai raisonnable pour se conformer à cet art 4 al. 4 de l'Ordonnance sur les forêts et les dangers naturels (921.100).



18. FUSION & COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Lors du processus consultatif, il est ressorti de certains échanges que les citoyens, voire les collaborateurs communaux, craignaient de perdre la qualité des collaborations intercommunales en cas de fusion.

Les collaborations communales mises en place avec les communes voisines, effectivement riches et fructueuses

(voir tableau ci-dessous), expriment bien la nécessité de tisser des liens avec les partenaires régionaux. Car derrière chacune des collaborations actuellement en place, il y a d'abord un objectif de rationalisation des dépenses, puis de partage des savoir-faire.

SERVICES COMMUNAUX

	Chamoson	Iséables	Leytron	Riddes	Saillon	Autres communes et remarques
ADOM maintien à domicile		x	x	x	x	Saxon, Charrat et Fully
APEA et service officiel de la curatelle	●	x	x	x	Martigny	Saxon
Cellule catastrophe	●					
CMS	●	x	x	x	x	Saxon
Crèche - nurserie						Chaque commune autonome
Cycle d'orientation	x	x	x	x	x	
Déchetterie	x	x	x	x	Seul	
Direction des écoles		x		x	x	Quand Dir. Leytron à la retraite
Eau potable rive droite	x		x		x	
Eau potable rive gauche		x		x		
Ecoles primaires		x		x		Elèves Tzoumaz sur Iséables
EMS			x		x	Avec Fully et Charrat
Paroisse	●	x	x	x	x	Avec Fully et Saxon
Police	●	x		x	x	Avec Saxon et Charrat
Pompiers		x	x	x	x	
Services techniques		x		x	x*	* M. Panchaud à 50%
Stand de tir	x		x		x	
Tourisme	x		x			
Triage forestier	x	Nendaz	x	x	x	Saxon

● Collaboration intercommunale avec les communes des Coteaux du soleil (Ardon, Vétroz, Conthey).



Les collaborations intercommunales et les fusions trouvent la plupart du temps leur origine dans une volonté de **maintenir ou augmenter** à la fois **la qualité et l'efficacité des prestations**.

Une école, une STEP, une caserne de pompiers, pour n'en citer que quelques-unes, sont des **infrastructures essentielles** à toute collectivité. Cependant, elles nécessitent des investissements et des frais de fonctionnement importants, ce qui pèse sur les finances et la capacité d'investissement future d'une municipalité. **Les penser, les concevoir, les construire et les exploiter en commun, c'est préserver des ressources essentielles pour couvrir d'autres prestations à offrir aux habitants ou mieux répondre aux crises et défis qui ne manqueront pas de se présenter.**

Quant au partage des compétences et savoir-faire, s'il est encore peu pratiqué, il commence à se développer avec une police intercommunale, un directeur des écoles primaires partagé, etc. **Certains services souffrent encore**, à l'image des services techniques ou de la STEP, **de la difficulté de recruter des profils formés** en raison de la petitesse du territoire, et par conséquent du peu d'intérêt du poste.

Les collaborations intercommunales pallient donc **certaines de ces manques**. Cependant, si les administrations parlent souvent de «limites atteintes», c'est qu'elles portent un certain nombre de désavantages,

dont en premier lieu celui de la perte de pouvoir, tant pour les administrations que pour le citoyen.

Dans un tel contexte, **chaque commune se retrouve à défendre ses propres intérêts** tout en devant régulièrement **faire d'importantes concessions aux besoins des autres**, comme l'explique Jean-Michel Gaillard, président de Riddes: «Certains réfléchissent prestations, d'autres finances. Il faut faire preuve de beaucoup de stratégie dans ces collaborations, pour faire avancer les choses.» **Quant au citoyen, il se retrouve à n'avoir plus qu'un pouvoir de décision restreint** sur des projets qui se décident au sein de groupes de travail intercommunaux. On délègue à d'autres organes des décisions qui, au final, doivent être ratifiées par le Conseil communal.

En cas de fusion, ces structures deviendraient à nouveau communales, gérées par un conseiller municipal et un service ad hoc, pour plus d'efficacité. Les bénéficiaires sont à nouveau les contributeurs et décideurs : le pouvoir législatif s'en trouve renforcé. **Une internalisation des prestations et compétences peut également permettre de piloter plus facilement certains projets prioritaires**. La commune gagne en autonomie et en capacité d'action, reprenant en quelque sorte son destin en main. Dans ce contexte, **la fusion se présente comme une opportunité pour les administrations et leurs citoyens de regagner un certain pouvoir**.

19. CONCLUSION



Au niveau opérationnel, **la coopération entre les cinq communes est bien engagée**, notamment dans le domaine scolaire avec le cycle d'orientation de Leytron, qui compte des élèves des cinq communes de Chamoson, Isérables, Leytron, Riddes et Saillon. De plus, la nécessité de développer davantage la collaboration entre les cinq communes se fait sentir dans divers domaines, à l'instar des stations d'épuration des eaux (STEP), de la gestion des déchets, des transports, de l'énergie ainsi que des crèches. Dès lors, **ouvrir des discussions sur un rapprochement au niveau technique durant les mois et années à venir semble logique, souhaitable, voire inévitable**.

Au niveau de l'identité, force est de constater que chaque commune semble attachée à son territoire et ses spécificités. Dans cet esprit, il est prévu que les bourgeoisies conservent leurs identités propres. **Il s'agira aussi de s'assurer que l'éventuelle démarche de fusion se fasse pas à pas, avec un processus intégrant la population dans toute sa diversité, ainsi que les deux rives, plaine et montagne**. Rappelons ici que **les fusions de communes «sont avant tout des fusions d'administrations»**, comme le mentionnait récemment le Conseiller d'Etat Frédéric Favre, et que l'identité des communautés villageoises reste inchangée. Par ailleurs, les citoyens vivent déjà l'intercommunalité au quotidien.

Au niveau politique, fusion ou non, il s'agit de trouver des compromis pragmatiques qui convainquent la population, avec **des solutions dont les avantages dépassent les inconvénients**. En effet, une fusion n'est jamais une voie dorée. Elle peut engendrer une perte de proximité, une augmentation des taxes pour certains citoyens auparavant privilégiés et des déceptions, les prévisions en matière de politiques publiques s'avérant délicates.

Cependant, s'orienter vers un rapprochement, et ne pas envisager la fusion comme une fin en soi, mais comme une option possible à l'issue d'un processus, permet de mettre en avant **plusieurs avantages**. La mise en commun de territoires riches, **tant au niveau financier (peu d'endettement, bonnes ou très bonnes marges d'autofinancement pour les cinq communes) qu'au niveau naturel et culturel** (vignobles, eau, énergie, bains et stations), permet de les valoriser davantage. Dans un contexte d'**évolution démographique en hausse** (sauf pour la commune d'Isérables), cela permet d'envisager des **économies d'échelle intéressantes**. Par exemple, le matériel pourrait être partagé, les travaux de même type regroupés et les appels d'offres plus conséquents, ce qui offrirait des prix plus compétitifs.

Sur le moyen et long terme, une fois la collaboration à un niveau technique allant bon train, les communes se connaîtront mieux et seront plus à même de travailler ensemble et de réfléchir à de nouveaux projets communs. Parmi les domaines de collaboration au potentiel intéressant, on compte la **mobilité** (douce et transports publics), la **promotion touristique** – incluant de possibles synergies entre des stations de ski sur chaque rive, des bains thermaux en plaine comme en montagne et des domaines viticoles reconnus –, la **culture**, avec du patrimoine intéressant sur plusieurs communes, ainsi que la **défense des intérêts** d'un territoire qui pourra parler d'une seule voix pour soutenir son développement.

Ainsi, si l'option d'une fusion est retenue et soutenue, il s'agira alors d'établir puis formaliser une vision commune du territoire dans son ensemble, de fixer des objectifs de développement et de faire en sorte que les opportunités esquissées dans le présent rapport d'éclairage soient mises à profit.

Impressum

Conception et réalisation: collectif FUZIO (www.fuzio.ch), septembre 2020

© Municipalités de Chamoson, Isérables, Leytron, Riddes, Saillon

